

ROYAUME DE
BELGIQUE

PROVINCE
du
BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES

COMMUNE
De
ITTRE



CLDR / PCDR - PROGRAMME
COMMUNAL DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
(PCDR) - Rapport annuel 2023 -
Approbation - Décision

Du registre aux délibérations du Conseil Communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 12 mars 2024

Présents : Ch. Fayt, Bourgmestre et Président de séance.
P. Henry, F. Mollaert, L. Gorez, J. Wautier, Échevins.
F. Peeterbroeck, Présidente du C.P.A.S.
D. Vankerkove, F. Jolly, L. Schoukens, P. Pierson, P. Carton,
C. Debrulle, Ch. Vanvaremerbergh, A. Deghorain, P. Claes,
Conseillers.

C. Spaute, Directrice générale
Excusé(s) : H. de Schoutheete, P. Perniaux, Conseillers

LE Conseil Communal, réuni en séance publique

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et particulièrement les articles L1122-30 et suivants relatifs aux compétences du Conseil communal ;
Vu le décret relatif au développement rural du 11 avril 2014 , chapitre VI – article 24, stipulant que la commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération (ODR) ;
Vu l'arrêté du 12 juin 2014 portant sur l'exécution du décret du 11 avril, articles 15 et 16, décrivent le contenu du rapport d'activités de la commission (CLDR) et du rapport comptable ;
Vu la circulaire 2019/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR) , chapitre 10 explique les dispositions relatives aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'ODR ;
Vu la Circulaire ministérielle 2015/01 du 24 août 2015 relative au programme communal de développement rural ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/07/2017 approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Ittre ;
Vu le programme communal de développement rural approuvé pour 10 ans par le Gouvernement wallon le 7 juillet 2017 ;
Vu la décision du Conseil communal du 17 octobre 2023 ;
Considérant le rapport annuel du PCDR - 2023 ;
Considérant que la Commune va devoir transmettre son rapport annuel sur l'état d'avancement de son opération de développement rural pour l'année écoulée 2023 (conformément au décret et à la circulaire relative au Développement rural) et que le rapport annuel comporte 5 annexes ;
Considérant les comptes rendus des réunions de la CLDR du 15 février 2023, du 25 avril 2023, du 6 juin 2023, du 12 septembre 2023, et du 2 octobre 2023 ;

Le Conseil Communal,
Statuant par 14 votes favorables (EPI + MR + IC + L. Schoukens) et
1 abstention (C. Debrulle),

DÉCIDE :

Article 1er. D'approuver le rapport annuel - Année écoulée 2023 du PCDR.

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

**PROVINCE
du
BRABANT WALLON**

**ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES**

**COMMUNE
De
ITTRE**



**CLDR / PCDR - PROGRAMME
COMMUNAL DE
DÉVELOPPEMENT RURAL
(PCDR) - Rapport annuel 2023 -
Approbation - Décision**

Article 2. De charger le service subsides de transmettre le présent rapport aux personnes concernées.

Article 3. De mettre ledit rapport à disposition des membres de la CLDR.

Pour le Conseil Communal :

La Directrice générale,
(s) C. Spaute

Le Président,
(s) Ch. Fayt

Pour extrait conforme :
Par Ordonnance :

La Directrice générale

C. Spaute

Le Bourgmestre


Ch. Fayt

Commune : ITRE

		Adresse du projet																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
--	--	-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
/	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Sans objet	/	/

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet			
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)			

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2015	2015	17/10/2023	21/09/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	15/02/2023 (CLDR plénière)	Nombre de présents	16
	25/04/2023 (CLDR élargie au Groupe Nature)		25
	06/06/2023 (CLDR élargie au Groupe Nature)		13
	12/09/2023 (CLDR plénière)		24
	02/10/2029 (Groupe de travail)		3

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	<u>Activités de la CLDR en 2023</u> - La CLDR se réunit régulièrement en plénière ou réunion élargie. - La CLDR s'associe avec les bénévoles du Groupe Nature pour suivre les projets BiodiverCité et l'appel à projets annuel. - Un Groupe de Travail rédige une charte de bonne entente rurale et de convivialité pour compléter la charte agricole de la province de BW. - La CLDR soutient et accompagne le nouveau projet de maison rurale à Haut-Ittre. - La CLDR est informée du projet de transcommunalité Vallées Senne pour faire le lien avec les projets du PCDR. <u>Etat de la composition de la CLDR</u> • En 2023, 1 décès, 2 démissions et 1 nouveau membre. • La CLDR comprend 7 membres « quart communal » + 28 membres « hors quart communal » = 35 membres <u>Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (validité de 2017 à 2027)</u> ➤ 17 projets réalisés ➤ 6 projets en cours ➤ 3 projets abandonnés ➤ 4 projets en attente Bilan positif.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	2.5
Intitulé du projet	Valorisation espace Bauthier
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Demande d'une convention-exécution en 2025 ou 2026
Numéro fiche-projet	2.7
Intitulé du projet	Réaménagement centre d'Ittre
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Demande d'une convention-exécution en 2025 ou 2026

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Le 15 février 2023

Compte rendu de la séance plénière

Présents :

CLDR – composante citoyenne : 12 membres – Michèle COUNSON, René DE LEENER, Carine DE LICHTERVELDE, Christophe GHELLYNCK, Michel FERRARD, Nadine LEBAS, Nathalie LOURTIE, Pierre MARSILLE, Brigitte POUILLARD, Paul SERNEELS, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH

CLDR – composante mandataire : 4 membres - Pascale CARTON, Christian FAYT, Fabienne MOLLAERT, Jacques WAUTIER

Administration communale : Laetitia BAUDEWYNS

Fondation Rurale de Wallonie : Martine GILLES et Nicolas BOSMANS

Excusés :

CLDR – composante citoyenne : 11 membres – Concetta AGRO, Frédéric BUXIN, Thierry DEWULF, Philippe DODION, Marc-Olivier LECLERCQ, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, Luc MARSIA, Ronny MARTIN, David OLANDESE, Bernard QUAIRIAUX, Anne-Sylvie VANVAREMBERGH

Annexes :

Annexe 1 – liste de présences CLDR

Annexe 2 – ppt de conduite de réunion

Annexe 3 – ppt de présentation Senne Vallées

Annexe 4 – tableau de bord des 30 projets du PCDR

Ordre du jour

- ☐ Introduction
- ☐ Approbation PV 21 septembre 2022
- ☐ Présentation du projet de transcommunalité Senne Vallées
- ☐ Rapport annuel de l'opération de développement rural
- ☐ Divers et Agenda

1. Introduction

Christian FAYT et Jacques WAUTIER accueillent les participants.

Martine Gilles (FRW) présente le formulaire d'enquête de satisfaction par rapport à l'animation et le secrétariat assurés par l'organisme d'accompagnement, la FRW.

2. Approbation PV de la réunion du 21/09/2022

Le PV est approuvé en séance, sans remarques.

3. Présentation du projet de transcommunalité Senne Vallées

Voir annexe 3 - ppt

La présentation est faite par la coordinatrice du projet : Laetitia Baudewyns (son bureau est à l'administration communale d'Ittre).

L'objectif de ce projet de transcommunalité est de mutualiser les ressources et créer des synergies entre 7 communes partenaires des vallées de la Senne (Ittre, Rebecq, Braine le Château, Tubize, Ecaussinnes, Nivelles, Braine-l'Alleud).

Deux axes de travail en commun seront développés en 2023 :

- Le tourisme Senne Découvertes : création d'une interface globale pour les 7 communes (inventaires, contacts avec les acteurs, logo).
- Les circuits courts Senne Productions : même démarche.

Commentaires de la CLDR

- Il est proposé dans les inventaires pour le séjour touristique de lister restaurants et hébergements.
- Il faudra être attentif à la visibilité des informations pour le grand public car il existe déjà le site Visit Wallonia et Visit Ittre.
- Est-ce qu'il y aura des référencements sur les réseaux sociaux ?

Explication du Bourgmestre

La commune d'Ittre participe à ce projet de transcommunalité car on se dirige de plus en plus vers le regroupement de communes.

Pour Ittre, c'est la solution pour rester une entité communale et éviter la fusion de communes.

De plus les 4 bourgmestres de l'ouest du Brabant wallon ont la volonté de s'entraider et de réduire les dépenses en matériel par une mise en commun d'équipements.

Il ne faut pas voir la transcommunalité comme une couche supplémentaire dans ce qui se fait ; c'est une dynamique essentielle pour l'avenir des petites communes rurales.

En Région wallonne, il existe des initiatives de transcommunalité : les GAL (Groupe d'Action Locale) initiés par le programme européen Leader. En Brabant wallon, il y a le GAL Culturalité (7 communes de l'est) et le GAL Pays des 4 Bras (communes de Genappe et Villers-la-Ville).

4. Rapport annuel de l'opération de développement rural

Etat de la composition de la CLDR

Deux démissions en 2022 : Annie CORNIL, Charles HAINE

Deux absents (excusés ou non excusés) à 3 réunions successives (un courrier leur sera envoyé) : Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE

30 membres composante citoyenne **et 7 membres** composante mandataire

Activités CLDR et actions pour l'année 2022

✓ 8 février

Rapport annuel PCDR, présentation **Centre de médecine** (initiative privée à Ittre)

✓ 2 mai

Lancement **Budget participatif**

✓ 24 mai

Appel à projet **BiodiverCité** (cimetière nature)

Suivi de la **Maison rurale Haut-Ittre** (arrêt avec l'auteur de projet)

✓ 21 septembre

Comité sélection **Budget participatif**

(3 lauréats: piste pétanque Haut-Ittre, plaine de jeux Fauquez, matériel Repair Café)

✓ 30 septembre

Réunion publique d'information des actions **Nature et Biodiversité**

Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (2017-2027)

Voir Annexe 4 – tableau de bord des projets

- **14 projets réalisés**
- **11 projets en cours**
- **1 projet abandonné** (Maison rurale et ses abords sur site communal de Fauquez)
- **4 projets en attente**
 - Réaménagement du centre de Ittre (dossier cœur de village introduit mais pas sélectionné par la RW en 2022) – lot 2 de priorité
 - Mise en œuvre ZACC du Grand Closin – lot 3 de priorité
 - Alternatives à la voiture individuelle – lot 3 de priorité
 - Création d'un atelier rural - lot 3 de priorité

Programmation des projets du PCDR à poursuivre ou enclencher en 2023-2024

FP1.05 - Création **maison rurale à Haut-Ittre** : *à poursuivre.*

FP 2.02 - Création **lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes** : *à entreprendre si le bâtiment du local Patro à Virginal peut être aménagé en maison de village (la Commune vient de signer un bail emphytéotique de 27 ans avec l'Archevêché).*

Commentaires de la CLDR

- **Quid si on dépasse 25% des membres avec le quart communal au niveau de la CLDR ?**
 - Soit lancement d'un appel à candidatures pour augmenter le nombre de membres hors quart communal, soit réduction du nombre de membres du quart communal → C'est un choix communal.
 - Il est rappelé que les candidatures spontanées à la CLDR sont possibles → formulaire sur site internet communal ou par contact direct (FRW ou administration communale).
- **Qu'est-ce qu'une ZACC ?**
 - Zone d'aménagement communal concerté (plan de secteur). Réserve foncière activable sur base d'une étude pour différentes fonctions et avec choix communal.
 - Par exemple, la ZACC de Virginal a été affectée en lotissement et centre sportif.

La ZACC du Grand closin → pas activée pour le moment.
Les ZACC ne sont pas toujours communales (elles peuvent être privées).

- **Différence entre projet réalisé et en cours ?**

- Un projet réalisé = l'action est faite ou se répète de manière continue (par exemple les mesures pour la perméabilité des sols avec le placement de fascines)
- Un projet en cours = l'action n'est pas encore terminée mais a bien été enclenchée.

- **Compléments d'information donnés par le l'échevin pour MR Haut -lttre**

- Désignation d'un nouvel Auteur de projet suite aux problèmes avec l'auteur précédent.
- Ensuite, il faudra cibler les besoins immédiats dans le cadre du permis d'urbanisme actuel.

- **Qu'en est-il de l'architecte précédente ?**

- Contrat clôturé.

- **Pourquoi un laps de temps si grand depuis la présentation de la fiche-projet en 2016 ? Et pourquoi refaire une étude d'avant-projet?**

- La procédure DR est longue avec différents stades (fiche-projet, demande de convention-subvention, avant-projet, projet définitif et marché de travaux)

- La convention DR a été obtenue fin 2018.

- Le Bourgmestre explique le mauvais choix d'architecte. Celle-ci avait de bonnes idées mais une méconnaissance des procédures administratives. Cela a causé des litiges et beaucoup de retard. De plus, la nouvelle Circulaire ministérielle DR de 2021 a plafonné le montant de subvention et l'estimation du projet dépassait largement le plafond.

Avec le nouvel Auteur → nouvelles proposition → la CLDR et les riverains seront consultés.

- **Donc, on repart d'une feuille blanche ?**

- Non ce n'est pas possible au niveau des délais. On repart du permis d'urbanisme existant et on voit ce que l'on fait en fonction du montant plafond à ne pas dépasser. Même si on a encore deux ans, le processus administratif est long.

- **Quand commenceront les travaux ?**

- Pas avant deux ans.

- **Activer une demande de convention DR pour un lieu de rencontre jeunes (FP 2.02)**

- Le Bourgmestre explique que le local des jeunes Patro de Virginal doit être mis aux normes des pompiers : bâtiment paroissial appartenant à l'Archevêché. Bâtiment nécessitant plus de 90.000€ de travaux.

Risque que le Patro soit mis dehors du bâtiment.

Nouvelle évaluation par les pompiers à la demande du Bourgmestre → liste des travaux urgents pour maintien du Patro → 10.000 €

Nouvelle réunion avec l'Archevêché → bail emphytéotique de 27 ans pour la Commune. L'idée est que le bâtiment soit occupé par le Patro (pas plus de 50%) et d'autres activités de la vie associative ou villageoise.

Nouvelle réunion programmée avec le Patro prochainement.

Si pertinent, la proposition est de solliciter une demande de convention-subvention en DR pour un aménagement en maison de village → attention « polyvalence des activités et des utilisateurs ».

→ La CLDR approuve le Rapport Annuel

5. Agenda et divers

- ✓ Prochaine réunion CLDR avec le Groupe Nature : *le mardi* 25 avril à 19 h30
Présentation charte rurale, appel à projet annuel BiodiverCité
- ✓ Pas de divers.

Secrétaire de séance,



Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye



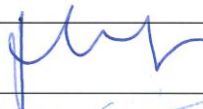
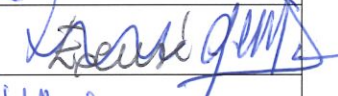
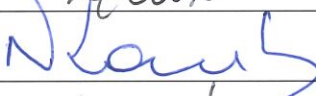
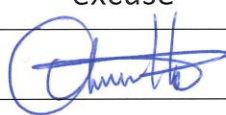
Président de séance,

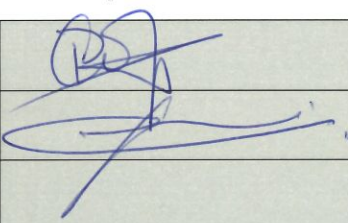
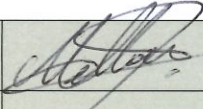


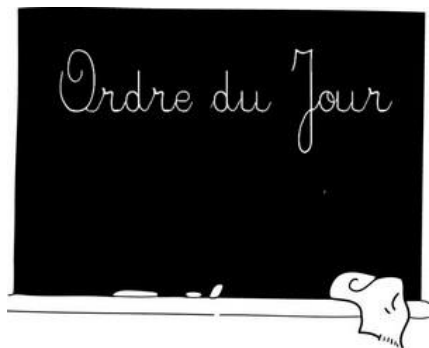
Christian FAYT
Bourgmestre

Liste de présence – CLDR d'Ittre

-- Réunion du 15 février 2023 --

Nom	Prénom	Signatures	Nom	Prénom	Signatures
Membres citoyens					
AGRO	Concetta	Excusée	POUILLARD	Brigitte	
BUXIN	Frédéric	Excusé	QUAIRIAUX	Bernard	Excusé
COUNSON	Michèle	Excusée	SCHALLIER	Stéphane	
DE BIE	Carl		SERNEELS	Paul	
DE LICHTERVELDE	Carine		SOTOMAYOR	Evaristo	
DELEENER	René		VANDERMEERSCH	Didier	
DEWULF	Thierry	Excusé	VANVAREMBERGH	Anne-Sylvie	excusée
DODION	Philippe	Excusé	VIENNE	Marc	
DUVAL	Alain				
FERRARD	Michel				
GHELLYNCK	Christophe				
LEBAS-FERRARD	Nadine				
LECLERCQ	Marc-Olivier	Excusé			
LOURTIE	Nathalie				
MAGUIN VREUX	Jean-Michel	Excusé			
MARSIA	Luc	excusé			
MARSILLE	Pierre				
MARTIN	Ronny	excusé			
NOLS	Christian				
OLANDESE	David	Excusé			
PEETERBROECK	Sophie				
PETIT	Valérie				

Représentants du Conseil communal					
CARTON	Pascale		MOLLAERT	Fabienne	
FAYT	Christian		SCHOUKENS	Luc	
HENRY	Pascal		WAUTIER	Jacques	
JOLLY	Ferdinand				



RÉUNION CLDR – 15 février 2023

- **Enquête de satisfaction FRW**
- **Approbation du compte rendu du 21/09/2022**
- **Présentation du projet de transcommunalité Senne Vallées**
- **Rapport annuel PCDR**
 - Composition de la CLDR
 - Activités de la CLDR
 - Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (2017-2027)
 - Réflexion sur les projets à poursuivre et à entreprendre
- **Divers**

Rapport annuel PCDR



Etat de la composition de la CLDR

2 démissions en 2022 : *Annie CORNIL, Charles HAINE*

3 absents (excusés ou non excusés) à 3 réunions successives en 2022 (courrier à envoyer) :
Paul SERNEELS, Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE

30 membres composante citoyenne **et 7 membres** composante mandataire



Rapport annuel PCDR



Activités CLDR et actions pour l'année 2022

8 février

Rapport annuel PCDR, présentation **Centre de médecine** (initiative privée à Ittre)

2 mai

Lancement **Budget participatif**

24 mai

Appel à projet **BiodiverCité** (cimetière nature)

Suivi de la **Maison rurale Haut-Ittre** (arrêt avec l'auteur de projet)

21 septembre

Comité sélection **Budget participatif**

(3 lauréats: piste pétanque Haut-Ittre, plaine de jeux Fauquez, matériel Repair Café)

30 septembre

Réunion publique d'information des actions **Nature et Biodiversité**



Rapport annuel PCDR

Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (2017-2027)

- **14** projets **réalisés**
- **11** projets **en cours**
- **1** projet **abandonné** (Maison rurale et abords sur site désaffecté de Fauquez)
- **4** projets **en attente**
 - Réaménagement du centre de Ittre (dossier cœur de village introduit mais pas sélectionné) – lot 2
 - Mise en œuvre ZACC du Grand Closin – lot 3
 - Alternatives à la voiture individuelle – lot 3
 - Création d'un atelier rural - lot 3

Rapport annuel PCDR



Programmation des projets du PCDR à poursuivre ou enclencher en 2023

FP 1.05	Création maison rurale à Haut-Ittre	Convention-faisabilité DR – avenant temporel Désignation nouvel auteur de projet Balise budgétaire de 700.000 € TTC
FP 2.02	Création lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes (bâtiment du local Patro – bail emphytéotique communal)	Convention-faisabilité DR ? Actualisation fiche-projet





Divers et agenda



Prochaine réunion CLDR : mercredi 25 avril à 19 h30

présentation charte rurale, appel à projet annuel BiodiverCité





Fondation Rurale
de Wallonie

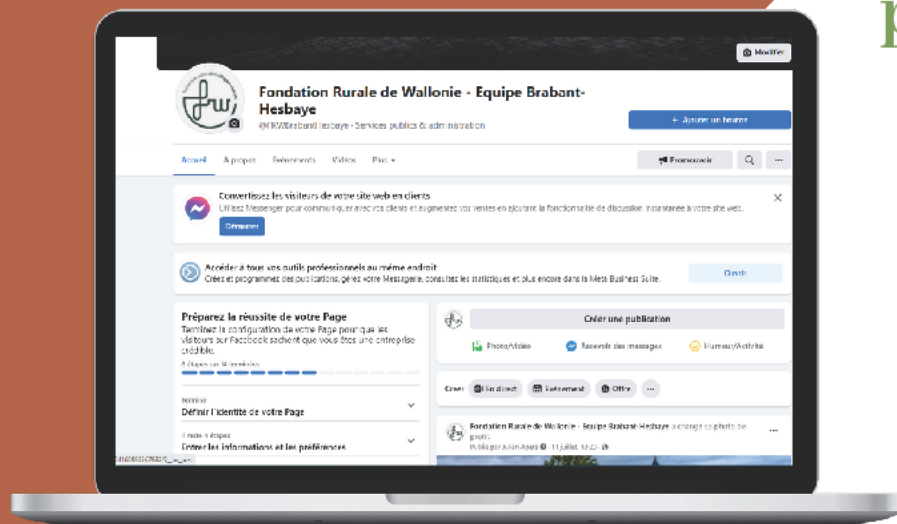
NEW



Découvrez notre nouvelle page **facebook** consacrée aux ODR en Brabant-Hesbaye

Abonnez-vous pour connaître les
dernières actualités

@FRWBrabantHesbaye





STRUCTURE SUPRACOMMUNALE SENNE VALLÉES

**Commission locale de Développement rural
du 15 février 2023**

TABLE DES MATIÈRES

- I. Projet supracommunal Senne Vallées – Présentation**
- II. Projet supracommunal Senne Vallées – Axes de travail**
- III. Projet supracommunal Senne Vallées – Développement des axes**
 - Développement des axes tourisme et circuits courts (en cours)
 - Développement de l'axe mobilité douce
- IV. Subside octroyé par la Région wallonne aux Villes et Communes via les structures supracommunales dans le cadre de la mise en place d'un accueil coordonné des réfugiés sur le territoire wallon**
- V. Développement d'autres initiatives sur proposition des partenaires**

I. PRÉSENTATION DU PROJET SUPRA COMMUNAL SENNE VALLÉES

Comment le projet supracommunal Senne Vallées est-il né ?

Le projet supracommunal a été créé suite à la décision du Gouvernement wallon de lancer un appel à projets afin d'encourager les Villes et Communes d'un même bassin à collaborer entre elles.

L'objectif étant de **mutualiser les moyens et les ressources** et de **créer des synergies entre les différents partenaires**.

A l'heure actuelle, 13 entités supracommunales existent et couvrent 87% du territoire wallon

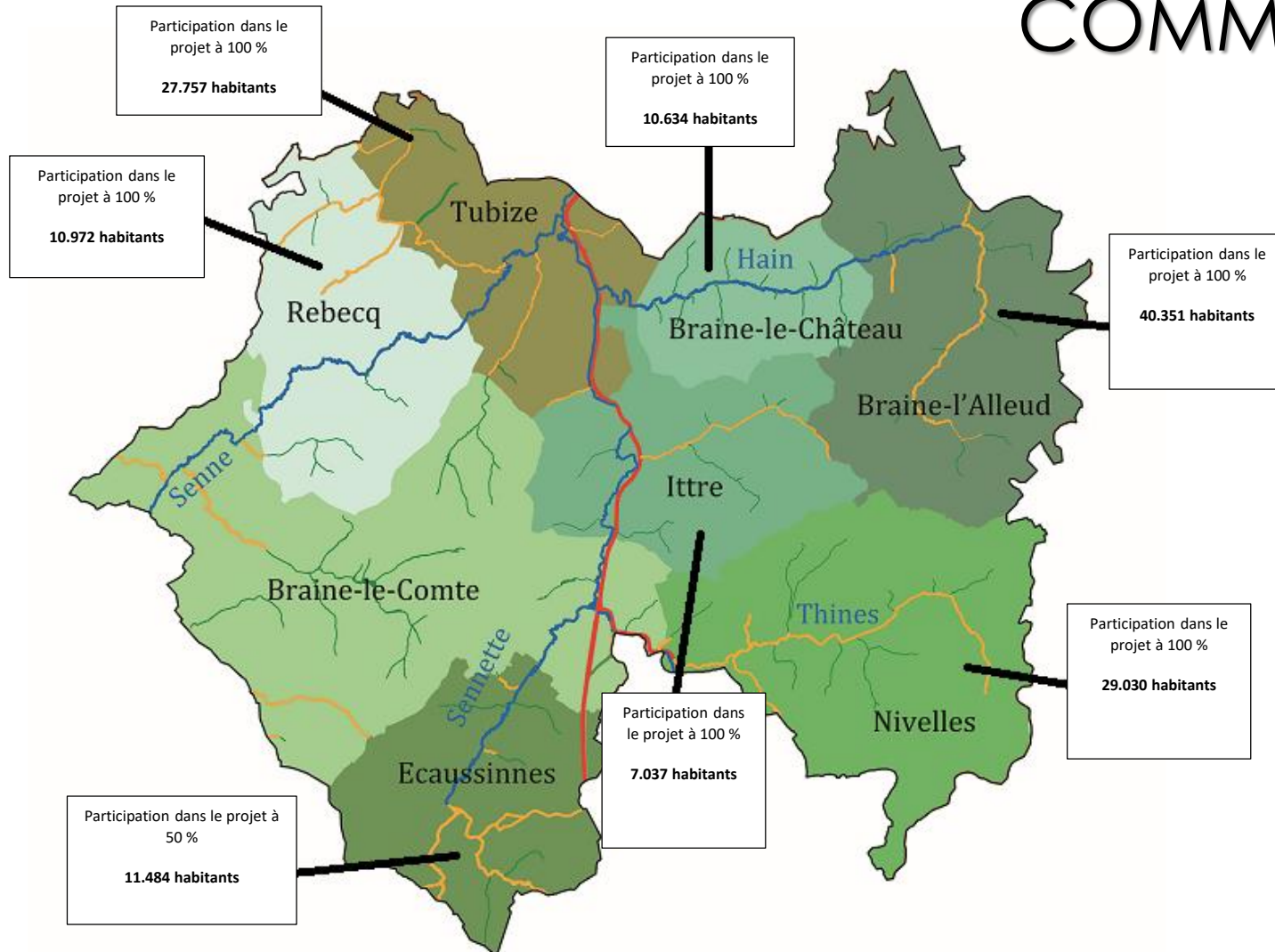
Avec quels partenaires ?

Au lancement du projet par le Gouvernement wallon, la Commune d'Ittre souhaite répondre à l'appel à projets et consulte les Villes et Communes voisines afin de leur préparer un dossier de candidature.

8 Villes et Communes répondent positivement : Braine l'Alleud, Braine le Comte, Braine le Château, Ecaussinnes, Ittre, Nivelles, Rebecq, Tubize

Parmi les 8 partenaires, deux sont membres à 50 % car ils font également partie d'une autre entité supracommunale à savoir la CUC (Communauté Urbaine du Centre)

I. PRÉSENTATION DU PROJET SUPRA COMMUNAL SENNE VALLÉES



Au 1^{er} janvier 2023 , nous sommes 7 partenaires : Braine le Château –Braine l'Alleud - Ecaussinnes - Ittre - Nivelles - Rebecq et Tubize

Nombre total d'habitants: 158.579 habitants (chiffre au 1^{er} janvier 2021)

Nombre d'habitants adhérant au projet : 131.576 habitants (en tenant compte du fait que la Commune d'Ecaussinnes participe à 50% au projet supracommunal Senne Vallées)

I. PROJET SUPRACOMMUNAL SENNE VALLÉES – LES AXES DE TRAVAIL

- **Quels sont les axes de travail?**

7 axes de travail ont été définis lors de l'élaboration du dossier de candidature:

- **le tourisme**
- **les circuits courts**
- **la mobilité douce**
- **la ruralité**
- **la nature**
- **la lutte contre les inondations**
- **l'aide aux Communes dans le recherche de subsides**

+ toute(s) autre(s) proposition(s) venant des partenaires visant à mutualiser du matériel, des outils et à créer des synergies.

III. PROJET SENNE VALLÉES AXES À DÉVELOPPER

Deux axes ont été choisis et sont actuellement développés:

- **L'axe Tourisme (Senne Découvertes)**
- **L'axe Circuits courts (Senne Développement)**

Ces deux axes ont été privilégiés par les Communes qui sont demandeuses d'instaurer une meilleure identification au territoire

Un troisième axe va être développé dans les prochains mois et est en lien avec les deux premiers : **L'axe mobilité douce (Senne Mobilité)**

AXE TOURISME SENNE DÉCOUVERTES

- Objectifs recherchés:

- volonté de présenter une vision globale des sites et monuments se trouvant sur le territoire des 8 Villes et Communes. A l'heure actuelle, chaque entité communale promeut les sites et monuments se trouvant sur son territoire sans développer de liens, de vues d'ensemble avec les Communes avoisinantes.
- souhait de pallier au manque de visibilité de certains sites / monuments. Face aux deux attractions que compte notre région (Butte du Lion et Plan incliné de Ronquières), les autres sites et monuments ne sont pas assez mis en valeur.
- création d'une interface permettant à chaque futur visiteur de trouver sur un même site toutes les informations relatives au tourisme.

AXE TOURISME SENNE DÉCOUVERTES

- Objectifs recherchés (suite):

- volonté de soutenir un secteur qui a beaucoup souffert de par la crise sanitaire

- Mise en œuvre:

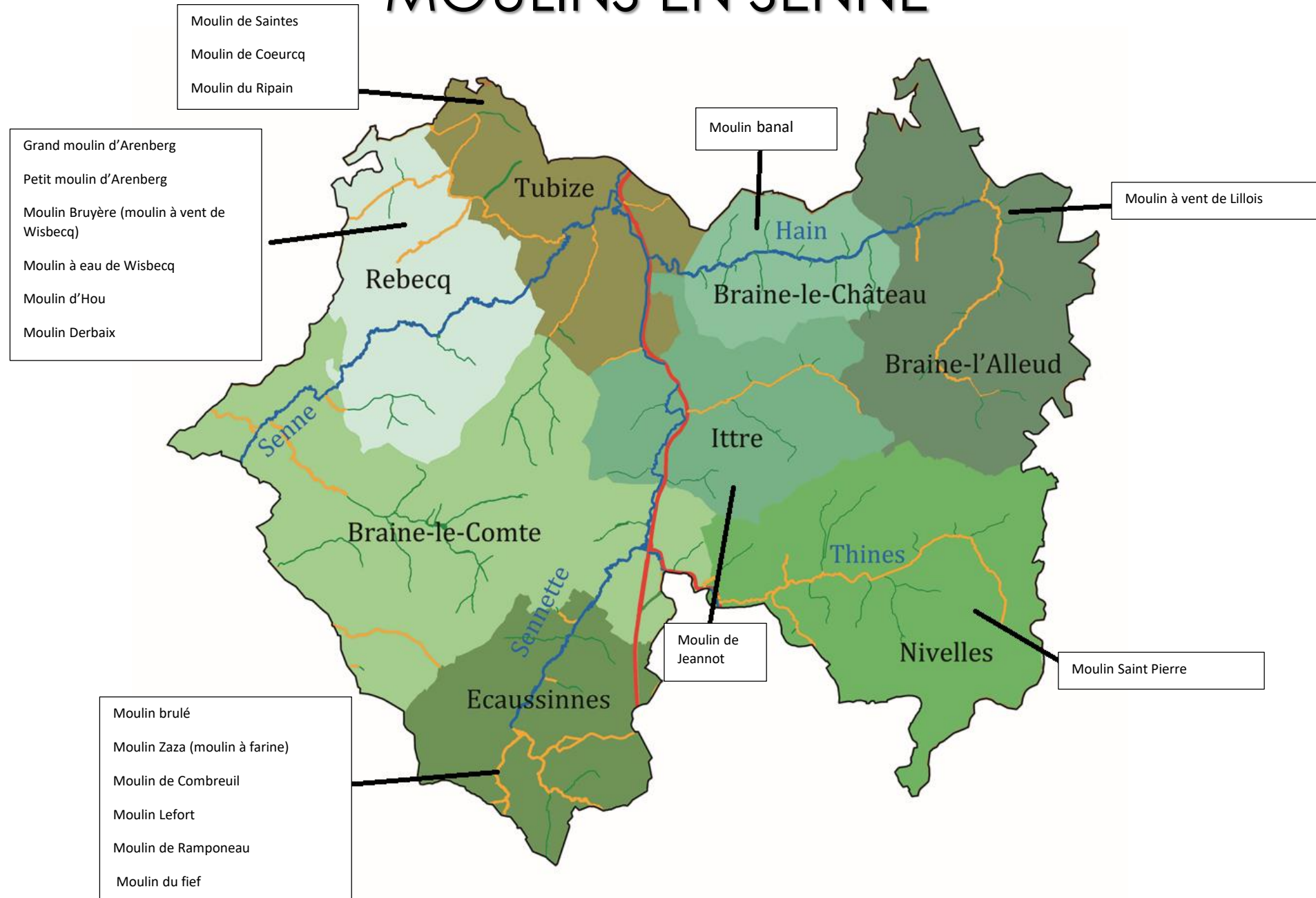
- répertoriage des différents sites et monuments situés sur le territoire des 8 communes partenaires. Dans un souci de lisibilité, plusieurs catégories ont été créées à savoir: les sites incontournables; les moulins; les bois – les parcs et les promenades balisées ainsi que les folklores.
- rencontre avec les différents acteurs communaux afin de compléter les recherches effectuées et rendre les répertoires les plus complets possibles
- création d'une carte spécifique par catégorie



AXE TOURISME SENNE DÉCOUVERTES

- Développement des différentes catégories:
 - Sites en Senne (Sites incontournables et musées)
 - Moulins en Senne (Moulins)
 - Joyeuses Senne (Folklores)
 - Senne Villégiatures (Logement)

MOULINS EN SENNE



SITES EN SENNE

Musée de la Porte

Etangs et cascade de Coeurcq

Puits Sainte Renelde

Eglise de Saintes

Eglise de Oisquercq

Château de Clabecq

Château de Poederlée (Saintes)

Carrière de Quenast

Petit train du bonheur

Les anciens Hospices

Musée de la Bière

Pilori

Château du Comte des Hornes

Musée de la Meunerie

Maison du Bailli

Lapidarium

Butte du Lion et Panorama de la Bataille 1815

Mémorial 1815

Ferme d'Hougoumont

Site de Bois-Seigneur-Isaac + Parc

Ancienne Abbaye de Nizelles

Aqueduc de Mont Saint Pont

Collégiale Sainte Gertrude

Musée d'archéologie, d'Art et d'Histoire

La Tour Simonne

La glacière

Eglise des Récollets et son couvent

Tourette

Abri anti-aérien

Château fort d'Ecaussinnes + musée

Château de la Follie

Musée d'Histoire locale

Musée de la Guerre

Tunnel des amoureux

Musée de l'Histoire locale

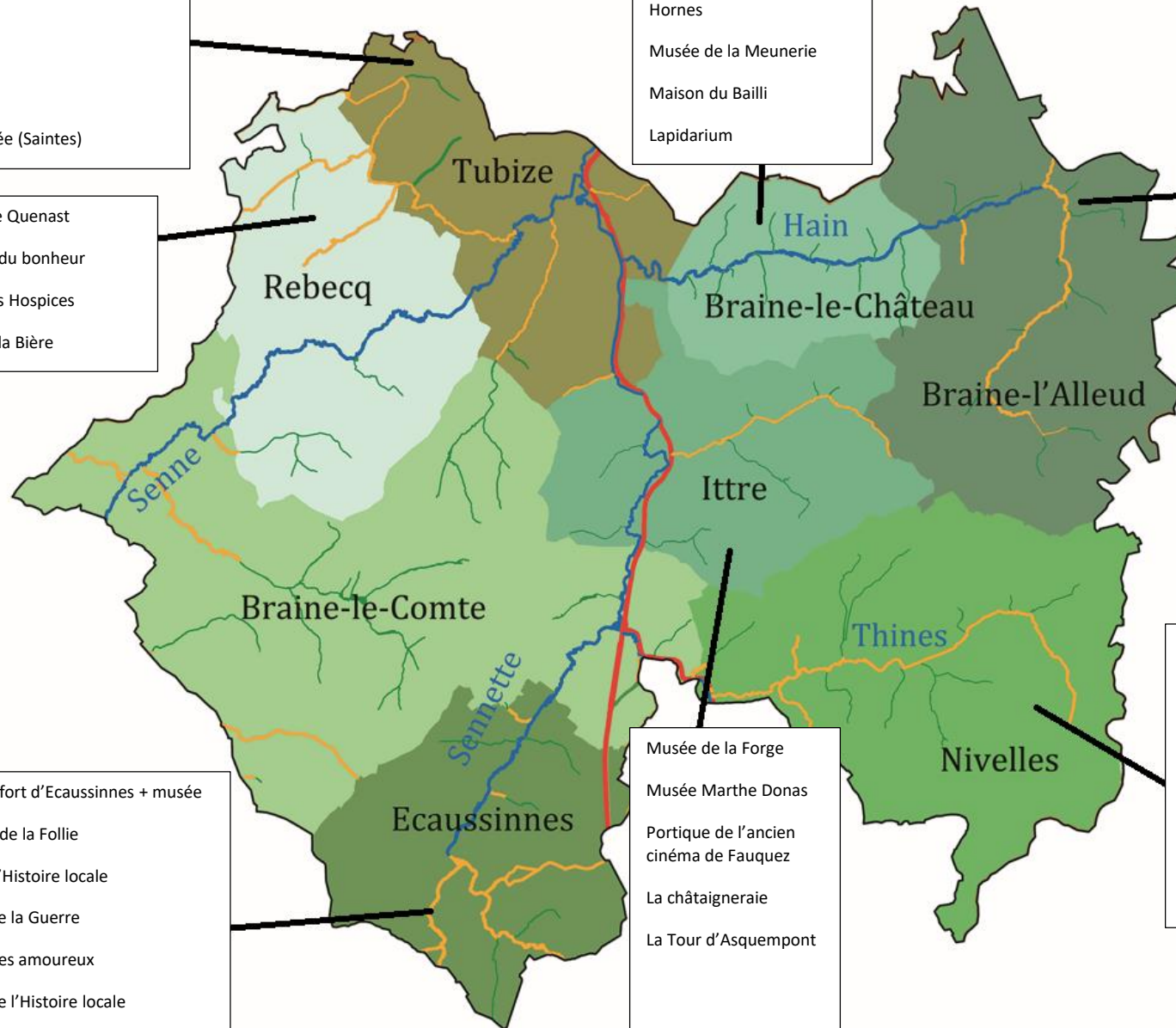
Musée de la Forge

Musée Marthe Donas

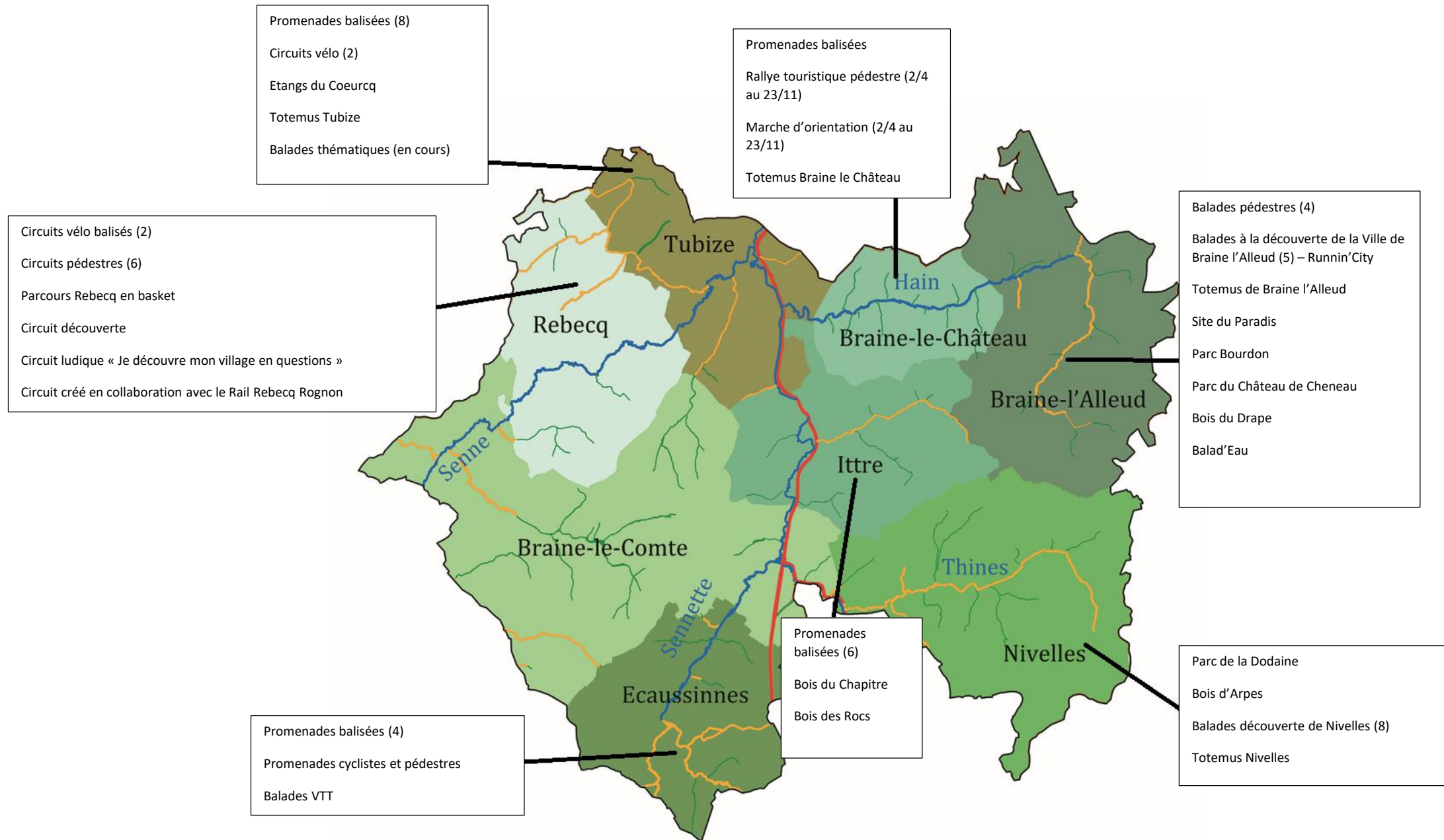
Portique de l'ancien cinéma de Fauquez

La châtaigneraie

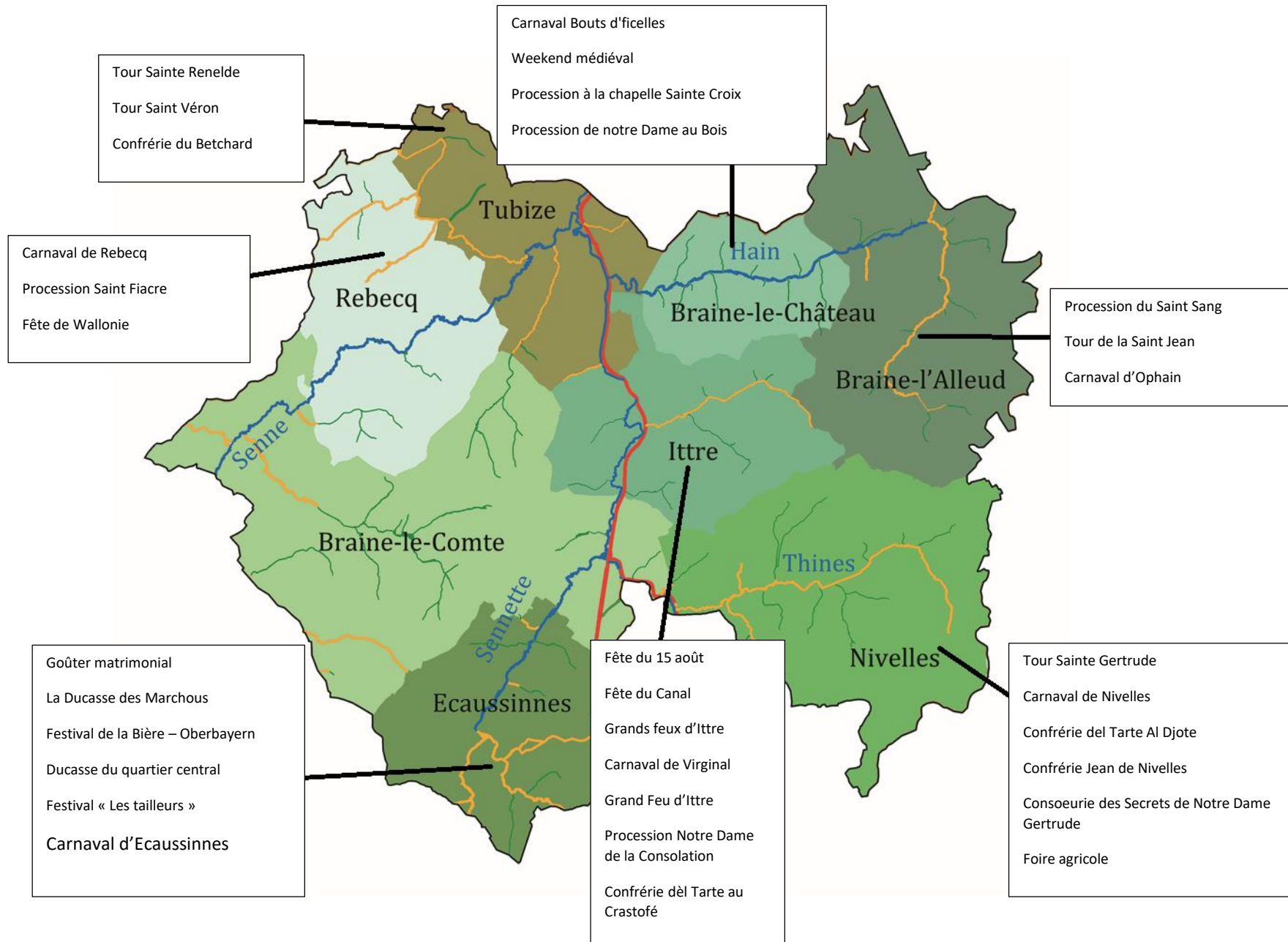
La Tour d'Asquempont



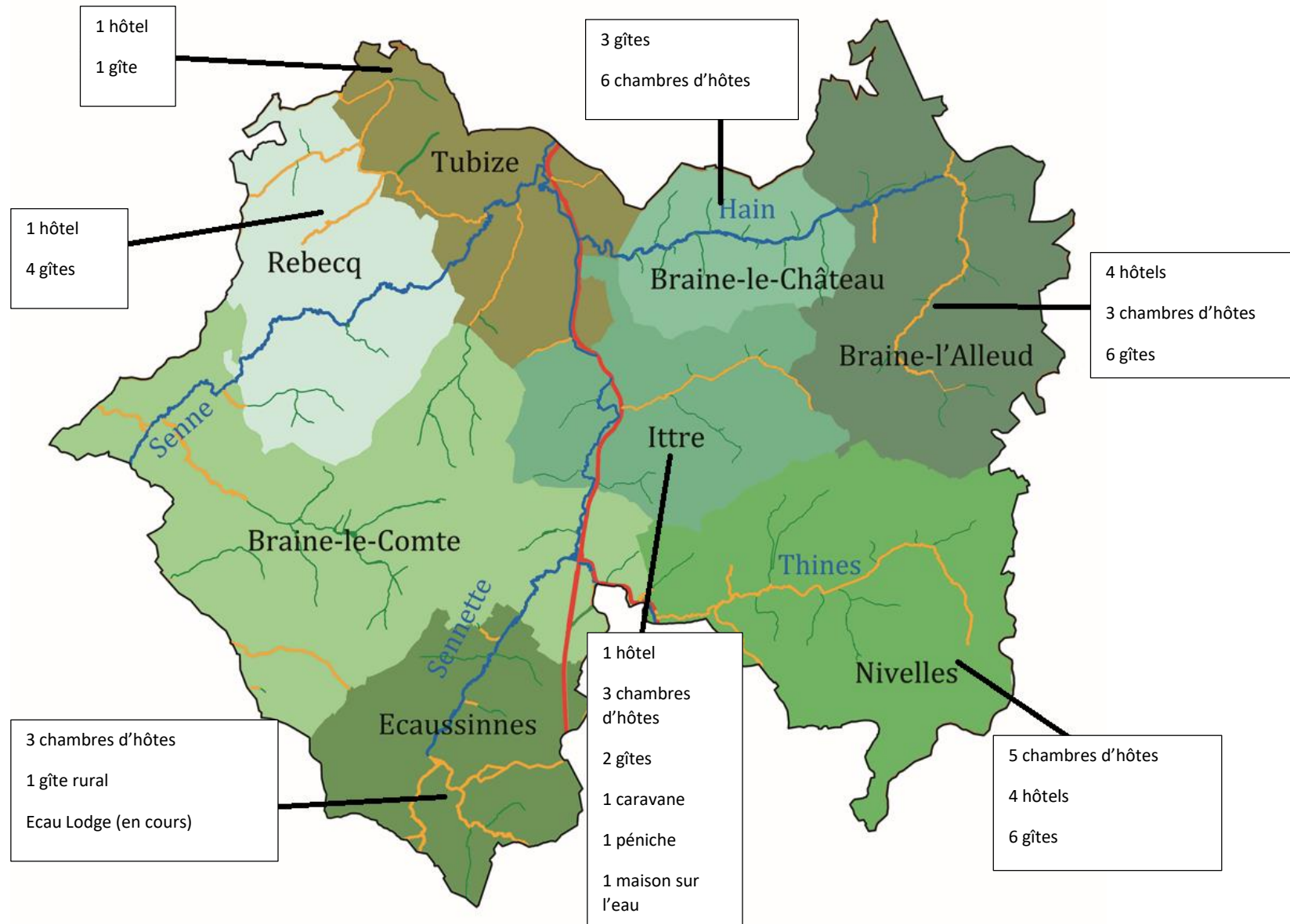
PROMENADES EN SENNE



JOYEUSES SENNE



SENNE VILLÉGIATURES



AXE TOURISME SENNE DÉCOUVERTES

- Mise en œuvre (suite)
 - au terme de l'exercice, un contact sera pris avec l'ensemble des acteurs afin de leur expliquer le projet et leur demander si ils désirent figurer sur l'interface
 - création d'un logo « Senne Découvertes »
 - lancement du marché public en vue de déterminer la personne qui développera l'interface
 - alimentation et mise à jour régulière de l'interface

AXE CIRCUITS COURTS SENNE PRODUCTIONS

- Objectifs recherchés:
 - volonté de promouvoir les produits locaux ou issus du circuits courts.
L'offre étant abondante et variée, une sélection de produits a été effectuée.
Limitation aux producteurs fermiers et aux producteurs de vins, de bières et d'alcool
 - apport d'un soutien aux commerçants; aux artisans; aux maraîchers dans un contexte économique difficile suite à la crise sanitaire et le guerre en Ukraine.
 - création d'une interface reprenant tous les produits locaux et ou issus des circuits courts

AXE CIRCUITS COURTS SENNE PRODUCTIONS

- Mise en œuvre du projet:

- répertoriage de tous les produits locaux et/ou issus du circuits courts

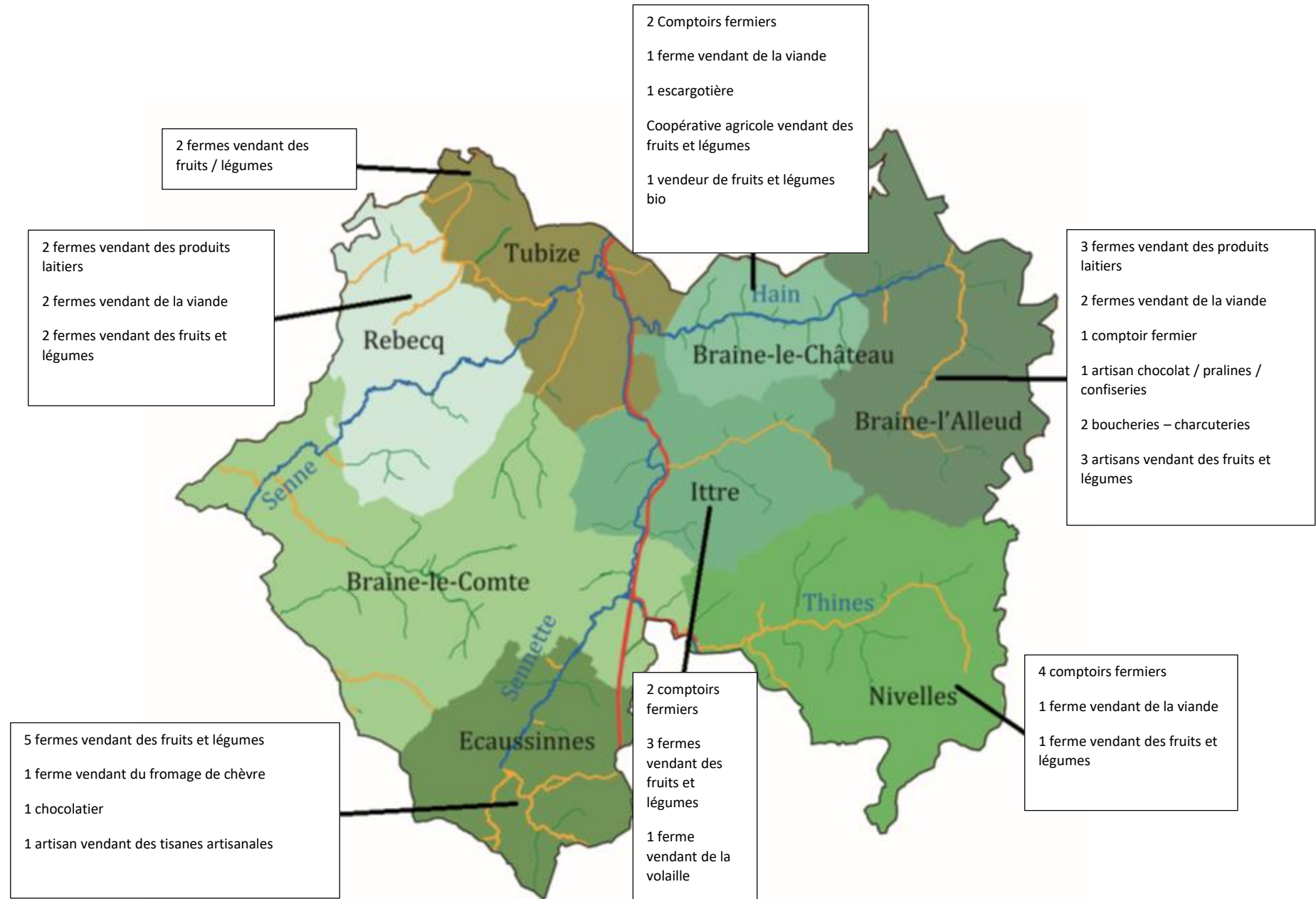
Par clarté pour les futurs consommateurs, des catégories de produits ont été créées à savoir Senne Alimentation reprenant tous les producteurs fermiers (viande; fruits et légumes; produits spécifiques;..)et Senne Boissons reprenant les producteurs de vins, de bières et d'alcool.

- une fois que le répertoriage est terminé, un contact sera pris avec l'ensemble des producteurs afin de leur expliquer le projet et leur demander si ils souhaitent figurer sur l'interface.

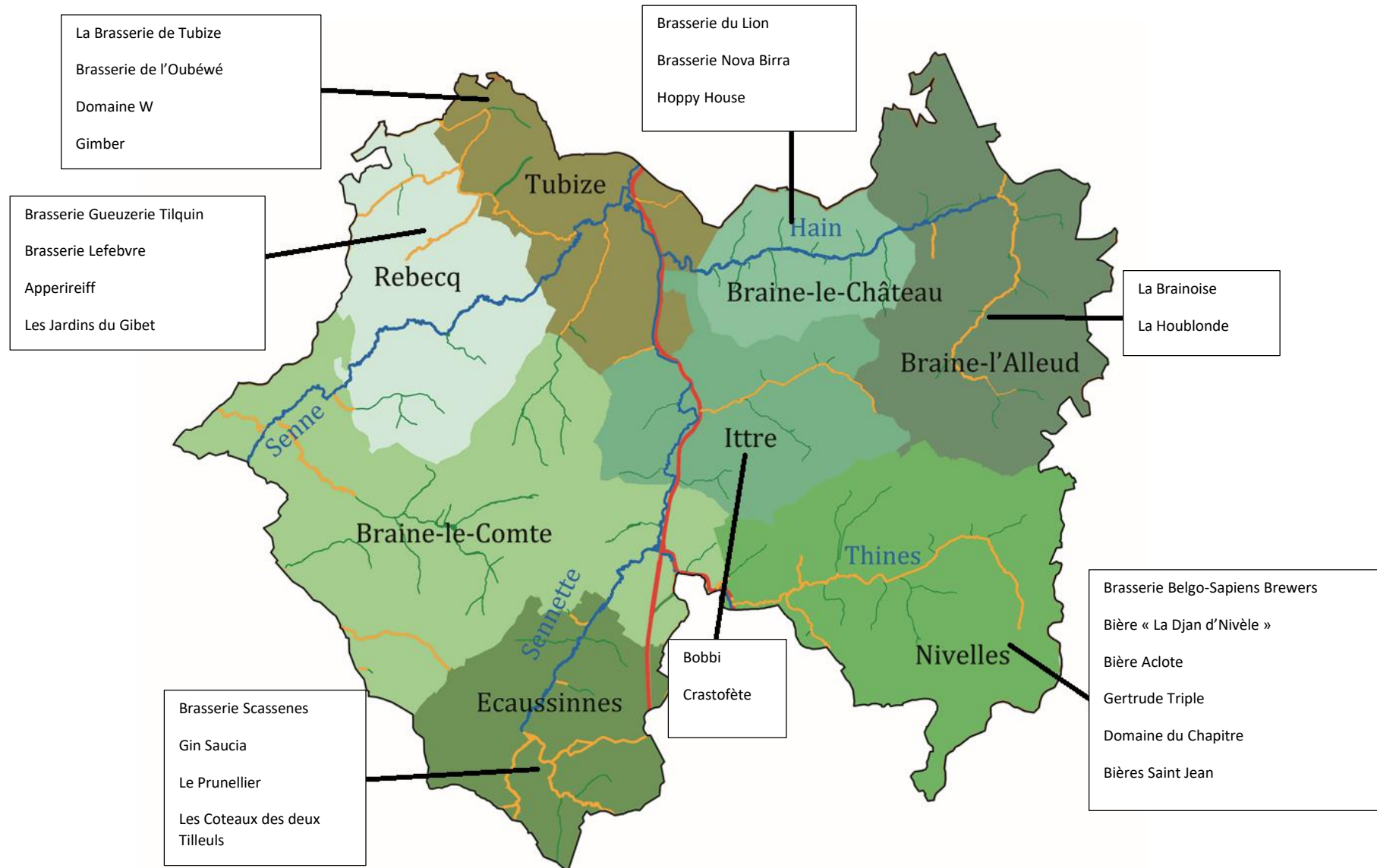
AXE CIRCUITS COURTS SENNE PRODUCTIONS

- Développement des différentes catégories:
 - Senne productions artisanales (producteurs fermiers et artisans)
 - Senne Boissons (producteurs de vins, de bières et d'alcool)

SENNE PRODUCTIONS ARTISANALES



SENNE BOISSONS





IV. PROJET SENNE VALLÉES FUTURS AXES À DÉVELOPPER

- Prolongation du subside en 2023 : choix des axes à développer (ruralité; nature; mobilité douce; aide aux Communes dans la recherche de subsides; lutte contre les inondations)
- L'axe Mobilité douce sera le prochain à être développé dans le courant de l'année 2023

V. ACCUEIL ET HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS - SUBSIDE DE LA RÉGION WALLONNE

- Ici la structure supracommunale a plus joué un **rôle d'intermédiaire** entre les Communes et la Région wallonne.

Afin d'aider les autorités (Communes et CPAS) à faire face à l'afflux de réfugiés et leur permettre de les accueillir et de les héberger dans les meilleures conditions, la Région wallonne a prévu le versement d'un subside.

Les Communes faisant partie d'une structure supracommunale n'ont pas perçu directement le subside de la Région wallonne. Dans notre cas, Senne Vallées a perçu la totalité du subside et l'a redistribué aux Communes.

Ce mode opératoire permettait de mener des projets communs.

VI. DÉVELOPPEMENT D'AUTRES INITIATIVES

- **Projet développé à l'initiative des 4 Communes de l'Ouest du Brabant wallon qui consiste à organiser du prêt de matériel entre les 4 Communes (Ittre, Rebecq, Tubize, Braine le Château) et la Zone de Police Ouest Brabant wallon**

Le projet est actuellement en cours de développement. Une fois qu'il sera fonctionnel, les trois autres partenaires de Senne Vallées seront invités à y prendre part si ils le désirent.

L'objectif de ce projet est de permettre à une Commune de demander du matériel en prêt dans une autre Commune partenaire

- **Future collaboration avec la Fédération rurale de Wallonie**

Deux Communes prenant part au projet supracommunal Senne Vallées possèdent un programme communal de développement rural (PCDR).

Plusieurs projets inscrits dans le Plan communal de Développement rural des Communes d'Ittre et de Rebecq rejoignent les axes qui sont ou seront développés dans le cadre du projet supracommunal Senne Vallées

VI. DÉVELOPPEMENT D'AUTRES INITIATIVES (SUITE)

Exemple avec le PCDR d'Ittre:

- Soutien aux filières de production locale → axe Circuits courts
- Stratégie touristique → axe Tourisme
- Sentiers et circuits promenade → axe Mobilité douce
- Réseau de déplacement modes doux → axe Mobilité douce

VI. DÉVELOPPEMENT D'AUTRES INITIATIVES (SUITE)

Exemple avec le PCDR de Rebecq

- Mobilité alternative → axe mobilité douce
- Identité culturelle et patrimoniale → axe Tourisme
- Communication et participation / promotion de l'intercommunalité au quotidien
 - prêt de matériels
 - prêt d'équipements
 - collaboration en matière de tourisme, de circuits courts,...

Programme Communal de Développement Rural 2017-2027 de Ittre

Tableau récapitulatif des 30 projets

Etat d'avancement présenté à la CLDR le 15/02/2023

Lot 1 = à enclencher d'ici 2020 ; Lot 2 = à enclencher d'ici 2023; Lot 3 = à enclencher d'ici 2027

R = Réalisé; E= en cours ; Ab = abandonné ; Att = en attente

		Projets	R	E	Ab	Att	Commentaire
L O T 1	1	Charte Agenda 21 Local	x				Plan stratégique transversal 2018-2024 - intégration des 17 objectifs de DD dans la politique communale - feuille de route ODD (coaching)
	2	Charte des paysages	x				Placement de panneaux de sensibilisation (avec ADESA et subside provincial)
	3	Mesures perméabilité des sols	x				Placement de fascines (avec Contrat rivière Senne)
	4	Nouveau quartier d'habitat à Huleu		x			Modification plan de secteur - enquête publique- permis d'urbanisme (promoteur)
	5	Maison rurale à Haut-Ittre		x			Convention obtenue en DR - Désignation nouvel Auteur de projet
	6	Valorisation site de Fauquez			x		Abandon demande convention en DR
	7	Soutien aux filières de production locale	x				Marché Virginal, Bobby, Terre en vue, marché des saveurs et fermes ouvertes, transcommunalité Senne Vallées
	8	Stratégie touristique	x				Ittre tourism.com (avec Syndicat d'initiative et inBw)
	9	Sentiers et circuits promenade	x				Circuits pédestres et VTT (avec Syndicat d'initiative)
	10	Réseau déplacement modes doux		x			Sécurisation - itinéraire transversal - projet mobipôle
L O T 2	1	Dispositifs de rétention des eaux pluviales	x				ZAEC et ZIT Gaesbecq et Baudémont (avec Contrat rivière Senne)
	2	Lieux d'accueil et de rencontre pour les jeunes		x			Aménagement bâtiment Patro - bail emphytéotique 27 ans entre Evêché et Commune - Demande de convention en DR ?
	3	Services de santé de proximité	x				Centre de médecine Les Dignes à Ittre (initiative privée)
	4	Structures et services d'accueil à la petite enfance	x				Réforme Milac (OK) - plan Cygogne à continuer
	5	Valorisation espace Bauthier		x			Extension musée Marthe Donas (subside provincial)
	6	Charte rurale		X			Suivi par la commission communale agricole
	7	Réaménagement centre d'Ittre				x	Appel à projet cœur de village - dossier pas retenu
	8	Mise en réseau indépendants et entrepreneurs	x				Comartagrind
	9	Valorisation du canal	x				Activités touristiques et culturelles en partenariat avec le centre nautique Interyacht (avec Syndicat d'initiative et inBw)
	10	Expérimentation énergies renouvelables		x			Projet de chaudière biomasse - réseau de chaleur bâtiments publics à Virginal (avec Valbiom) (subside Pollec)
L O T 3	1	Création de réserves naturelles (sites naturels)		X			Projet pour Bief 29 de l'ancien canal (avec DNF et Ronquières)
	2	Mise en œuvre ZACC du Grand Closin				x	
	3	Création de logements à prix modérés et innovants		x			Projet Quartier Huleu
	4	Gestion d'espaces dédiés aux activités économiques		x			Zone de Fauquez (avec InBw)
	5	Création d'un centre de télétravail	x				Cowork'lttre (initiative privée)
	6	Sensibilisation à l'agriculture durable et au jardin communautaire		x			12 Ha en agroforestre à Haut-Ittre avec coopérative Terre en vue, Jardin communautaire à Fauquez avec plan cohésion sociale
	7	Relance du marché du théâtre	x				Village du Théâtre et des Arts
	8	Stratégie de communication touristique-culturelle	x				Visit'lttre
	9	Alternatives à la voiture individuelle				x	
	10	Création d'un atelier rural				X	
			stade				
			R	E	Ab	Att	
Total		30	14	11	1	4	
%		A PARTIR DU TOTAL DES PROJETS	47%	37%	3%	13%	

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Séance élargie au Groupe Nature et à la Commission agricole.

Le 25 avril 2023

Compte rendu de la séance plénière

Présents :

CLDR – composante citoyenne : 15 membres – Concetta AGRO, Carine DE LICHTERVELDE, Christophe GHELLYNCK, René DE LEENER, Philippe DODION, Michel FERRARD, Nadine LEBAS, Marc-Olivier LECLERCQ, Luc MARSIA Pierre MARSILLE, Brigitte POUILLARD, Bernard QUAIRIAUX, Paul SERNEELS, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH.

CLDR – composante mandataire : 6 membres - Christian FAYT, Lindsay GOREZ, Ferdinand JOLLY, Fabienne MOLLART, Luc SCHOUKENS, Jacques WAUTIER.

Invités hors CLDR – 4 personnes : Guy GODEAU, Vincent DE COUSMOESTER, Dominique DECHAMPS, Jenny PEETERMANS.

Administration communale : Marie-José ARIAS, Thibaut DUMORTIER.

Fondation Rurale de Wallonie : Nicolas BOSMANS.

Excusés :

CLDR – composante citoyenne : 7 membres – Frédéric BUXIN, Carl DE BIE, Michèle COUNSON, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, Nathalie LOURTIE, Ronny MARTIN, David OLANDESE.

CLDR – composante mandataire : 1 membre - Pascale CARTON.

Invités hors CLDR : Aude JACOMET.

Annexes :

Annexe 1 – liste de présences

Annexe 2 – ppt de conduite de réunion

Annexe 3 – présentation opération batraciens

Ordre du jour

- ☐ Introduction
- ☐ Approbation PV 15 février 2023
- ☐ Appel à projet BiodiverCité 2023 – proposition
- ☐ Charte rurale - suivi
- ☐ Divers et Agenda

1. Introduction

Au vu de son ordre du jour, cette séance est élargie aux membres du Groupe nature. Deux représentants de la Commission agricole sont également présents.

Christian FAYT et Jacques WAUTIER accueillent les participants.

Nicolas Bosmans (FRW) présente l'ordre du jour de la réunion.

Il explique également aux invités le rôle de la CLDR et invite les personnes intéressées à poser leur candidature.

Pour plus d'informations :

- Sur l'opération de développement rural (ODR) d'lttre : www.ruralittre.info
- Sur les ODR en Brabant wallon : <https://www.facebook.com/FRWBrabantHesbaye>

2. Approbation PV de la réunion du 15/02/23

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Appel à projet BiodiverCité 2023

Présentation

N. Bosmans, Fondation Rurale de Wallonie, rappelle les éléments principaux de l'appel à projet BiodiverCité :

→ Présentation en annexe 2, slides 5 à 9

Les éléments principaux ressortant de la présentation sont :

- La Ministre de l'environnement Céline Tellier a décidé de rassembler en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du « Plan Maya » et des « PCDN » ou des programmes tels que « Cimetière nature ».
- La subvention « BiodiverCité » permet aux communes de disposer d'un budget globalisé de 12.000 euros pour réaliser des fiches-action ambitieuses, soit le maximum des possibilités de subsides actuels quelles que soient les priorités de la commune (abeilles, semaine de l'Arbre, cimetière nature...).
- Ce nouveau programme souhaite aussi renforcer l'efficacité des actions menées en les orientant vers des actions ayant un impact plus fort pour la nature, en subsidiant par exemple les espèces indigènes dans les semis et les plantations, ou la réalisation et la pose de nichoirs pour les espèces les plus menacées.
- Pour sa mise en œuvre, la subvention Biodiversité bénéficiera de l'appui de la [Fondation Rurale de Wallonie](http://www.fondationrurale.be) et du support technique d'Adalia 2.0, d'Ecowal, de Natagora et depuis 2023 de « Yes we plant ».

→ Vademecum disponible sur le site <https://biodiversite.wallonie.be> (subvention BiodiverCité)

Marie-José ARIAS présente ensuite les projets Biodiversité d'Ittre :

→ Présentation en annexe 2, slides 10 à 22

- Végétalisation du cimetière d'Ittre (réalisé)
- Plantation d'haie antiérosive rue Grange de la Dîme à Haut-Ittre (réalisé)
- Installation de panneaux didactiques sur l'avifaune sur le plateau de la Ferme du Pré (réalisé)
- Création d'une mare à l'école des longs près à Ittre (réalisé)
- Aménagement d'un ponton d'observation dans la zone humide du bief 31 (fiche projet 2023)
- Aménagement du sentier 72 (de la rue du Mazy vers la rue du Sart (fiche projet pour 2023)
- Gestion des renouées du japon au croisement de la rue de Clabecq et de la rue de Braine-le-Château (fiche projet 2023)
- Nichoirs pour chouette chevêche avec Contrat de Rivière Senne (fiche projet 2023)
- Prairie fleurie au bief 29 avec les Ruchers réunis (fiche projet 2023)
- Opération Batraciens à Haut-Ittre RN 280 (action récurrente)
- Balades guidées chauve-souris,...(action récurrente)
- Visite guidée des ruchers au bief 29 (action récurrente)
- Projection film nature aux écoles (action récurrente)
- Accès au parc Bauthier – Panneau d'accueil : proposition ADALIA

Enfin, Monsieur Guy Godeau, bénévole du Groupe nature, présente les résultats de l'opération batracien (voir présentation annexe 3).

Questions/ Commentaires de la CLDR

- Parc Bauthier : peut-on donner des précisions sur la proposition d'Adalia ?
 - Commune : la volonté est de garder au maximum le côté « naturel » du parc. Les points d'intérêts en matière de biodiversité sont notamment la zone humide, les abords du Ry Ternel.
 - CLDR : les zones boisées sont fort denses. Ne serait-il pas intéressant en matière de biodiversité de faire des éclaircies ?
 - Commune : une première série d'éclaircies a été réalisée cet hiver. Elles sont à présent interrompues à cause de la période de nidification. Il faut cependant être prudent avec les éclaircies car elles peuvent amener le développement de ronces.
 - CLDR : Certains chemins du parc sont forts rectilignes. Il sera bien de modifier leur tracé pour les faire serpenter.
 - le Bourgmestre apprécie l'analyse et les propositions d'ADALIA qui va dans le sens du maintien de la dimension écologique du parc et d'un bon équilibre « nature / activité humaine ».
- Sentier 72 : les propriétaires ont-ils marqué leur accord ?
 - Commune : les discussions sont en cours.
- Les habitants devraient être plus informés des bonnes périodes de taille des haies (pour préserver la nidification).
 - Commune : une annonce est parue récemment à ce propos dans le Petit tram et sur la page Facebook de la Commune.
- Pour les conventions de 15 ans (projets sur domaine privé) pour le maintien de l'aménagement, celles-ci peuvent-elles être reconduites ?
 - FRW : oui, la volonté de départ étant que l'aménagement soit préservé au moins 15 ans.
- Il est important de multiplier les initiatives de plantations de haies antiérosives tel que réalisée rue Grange de la Dîme. Notamment, au croisement de la rue Baudemont et de la rue de la Procession. Cette zone est systématiquement envahie de boue en cas de grosses pluies.

Le dossier d'appel à projet BiodiverCité 2023 sera introduit par la Commune au SPW au plus tard le 31 mai prochain.

Des formulaires sont à disposition des participants pour inscrire des idées de projets pour 2024.

4. Charte rurale – Suivi

Présentation

→ Présentation en annexe 2, slides 26 à 36

N. Bosmans rappelle les objectifs de la fiche projet initiale « adoption et mise en œuvre d'une charte rurale (fiche 2.6 ; disponible sur le site www.ruralittre.info). Extrait de la fiche projet :

- *Objectif :*

Améliorer les relations entre les habitants qui voient l'espace rural qui les entoure comme un cadre de vie de qualité et les utilisateurs de cet espace (agriculteurs, forestiers) qui perçoivent celui-ci comme leur outil de travail,

- *Descriptif du projet :*

La Charte mettra en évidence les atouts et les contraintes du milieu rural, en prenant le point de vue des différents acteurs.

La Charte peut s'inspirer de différents documents réalisés par d'autres communes et poursuivant les mêmes objectifs.

Une première réflexion a eu lieu en Commission agricole. Celle-ci propose d'adopter le modèle de charte de la ruralité proposée en 2021 par la Province du Brabant wallon (modèle transmis avec l'invitation).

Plusieurs questions sont posées à la CLDR quant à la mise en œuvre de cette charte rurale :

- Sur le fond :
 - Plutôt une charte centrée sur les réalités du monde agricole ?
 - Si oui, adoption du modèle de la Province du BW tel quel ?
 - Plutôt une charte « de bonne entente rurale » abordant d'autres sujets ?

Avis de la CLDR

- D'une manière générale, la CLDR pense que la charte de la ruralité proposée par la Province du BW est une bonne base de vulgarisation et de sensibilisation. Elle est favorable à l'utilisation de celle-ci, d'autant plus que la Commission agricole le propose également.
- La CLDR pense également qu'il serait utile de réaliser complémentirement à cette charte rurale (de type agricole) un deuxième volet, sans doute plus court, traitant de la « bonne entente citoyenne/ rurale » et des droits et devoirs des habitants, et ce dans des domaines autres que les relations habitants / agriculteurs (exemple : période de taille des haies, tonte des pelouses, utilisation des pesticides, prévention prolifération des EEE,...)

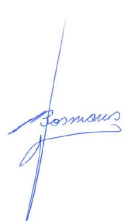
→ Un groupe de travail ponctuel devrait donc être mis en place pour la réalisation de ce volet « bonne entente rurale ».

- D'autres suggestions sont émises :
 - Associer la commission agricole également à la réalisation du volet « bonne entente rurale ».
 - Prévoir d'actualiser si besoin la charte dans quelques années (3 ans ?).
 - Possibilité d'éditer également ultérieurement, et en fonction des besoins/actualités, des feuillets thématiques pour approfondir un sujet.
 - Pour le volet agricole, la charte du BW ne met pas assez en évidence les aspects d'agriculture durable. Or, il existe de nombreuses initiatives à Ittre allant dans ce sens
→ Compléter la charte existante ?
- Le Bourgmestre confirme l'utilité de réaliser un tel outil de sensibilisation. Le turn-over de population est en effet important (+/- 7% / an). Il est donc utile d'informer chaque année de nouveaux habitants aux réalités du monde rural.

5. Agenda et divers

- Jeudi 27 avril : Ferme pédagogique dans le cadre du Marché de Virginal
 - Mardi 6 juin : Visite CLDR et Groupe Nature – végétalisation du cimetière d'Ittre (18h) et parc Bauthier (18h45)
 - En juin (date à définir) - Réunion CLDR : présentation avant-projet Maison Rurale à Haut-Ittre
- Concernant le dossier « Maison rurale Haut-Ittre », le Bourgmestre précise que le nouvel architecte a été désigné et que des réunions intermédiaires sont prévues avec les utilisateurs haut-ittrois.
- Une représentante des associations haut-ittroises suggère que l'avant-projet soit également présenté aux habitants de haut-Ittre et pas uniquement aux futurs utilisateurs.

Secrétaire de séance,

 Signature
numérique de
Nicolas Bosmans
(Signature)
Date : 2023.05.09
15:53:44 +02'00'

Nicolas Bosmans
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Christian FAYT
Bourgmestre



RÉUNION CLDR et groupe Nature

Mardi 25 avril 2023



- **Approbation du compte rendu du 16/02/2023**
- **Brève présentation CLDR et appel candidature**
- **BiodiverCité – suivi et proposition**
- **Charte rurale – suivi et proposition**
- **Divers et agenda**



Une ODR : plusieurs intérêts



Priorités d'avenir



**Moyens
financiers**



Mobilisation



Projet global et durable



**Réalisations
concrètes**

Etre membre de la CLDR

- Suivi du PCDR
 - Suivi de groupes de travail (ex: jeux intervillages, mobilité douce, marché hebdomadaire)
 - 4 réunions plénières par an
 - Avis sur les projets en convention-subvention en DR
 - Comité de sélection et jury des projets budget participatif PCDR
-
- Formulaire de candidature à remplir
 - Désignation par le Conseil communal sur proposition de la CLDR

Pour plus d'informations : www.ruralittre.info

Des projets par et pour les Ittrois

RURAL'ITTRE - CONSTRUISONS NOTRE RURALITÉ !

ACTUALITÉS

L'ODR D'ITTRE

LES PROJETS

PARTICIPER ?

CONTACTS



Fondation Rurale
de Wallonie

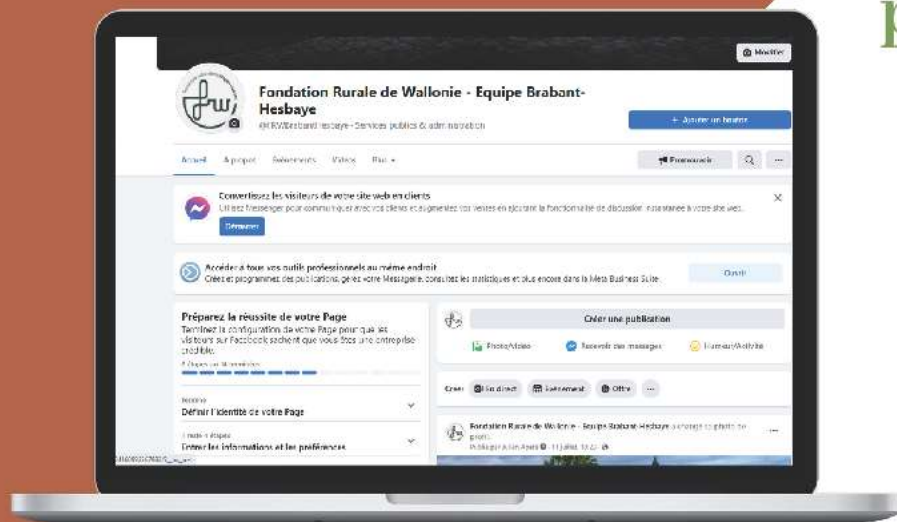
NEW



Découvrez notre nouvelle
page **facebook** consacrée aux
ODR en Brabant-Hesbaye

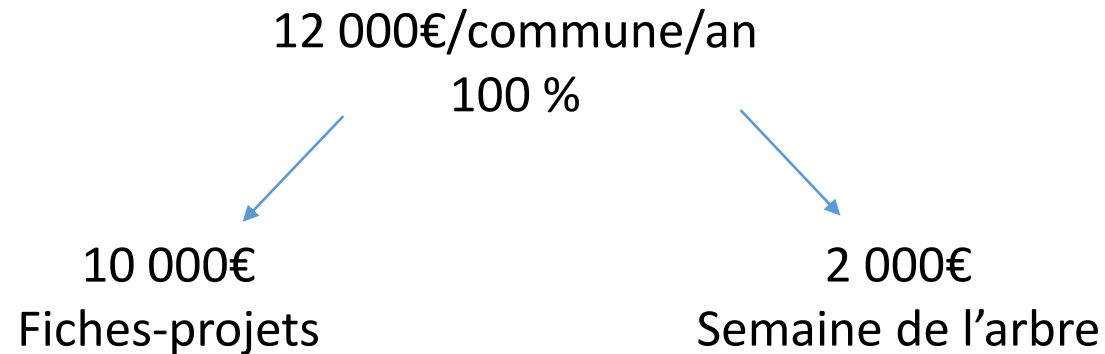
Abonnez-vous pour connaître les
dernières actualités

@FRWBrabantHesbaye



BIODIVERCITÉ 2023

Appel à projets annuel



Les projets de sensibilisation
sont plafonnés à 1 500€

Idées de projets lors de la séance publique du 30 septembre 2022

Délai pour remplir et encoder les fiches-projets par la Commune sur le guichet des Pouvoirs Locaux :
31 mai chaque année

QUELS ACCOMPAGNATEURS ?



Gestion
différenciée

ADALIA



Cimetières,
prairies et EV

ECOWAL



Faune et flore
dans le bâti

NATAGORA



Plantations de
haies

Conseil'haies



Suivi
administratif

SPW



Participation
citoyenne

FRW

- Liste de postes éligibles

- Site **accessible** au public
- Commune **propriétaire** du terrain ou **convention** de gestion de 15 ans (avec le propriétaire privé, la Région ou la Province)



ZONES HUMIDES,
MARES ET COURS D'EAU



SENTIERS
ET CHEMINS



PLANTATIONS



PROTECTION
D'ESPÈCES
& DE SITES



POLLINISATEURS



LUTTE CONTRE
LES EEE



BIODIVERSITÉ
& BÂTI



CIMETIÈRES
NATURE



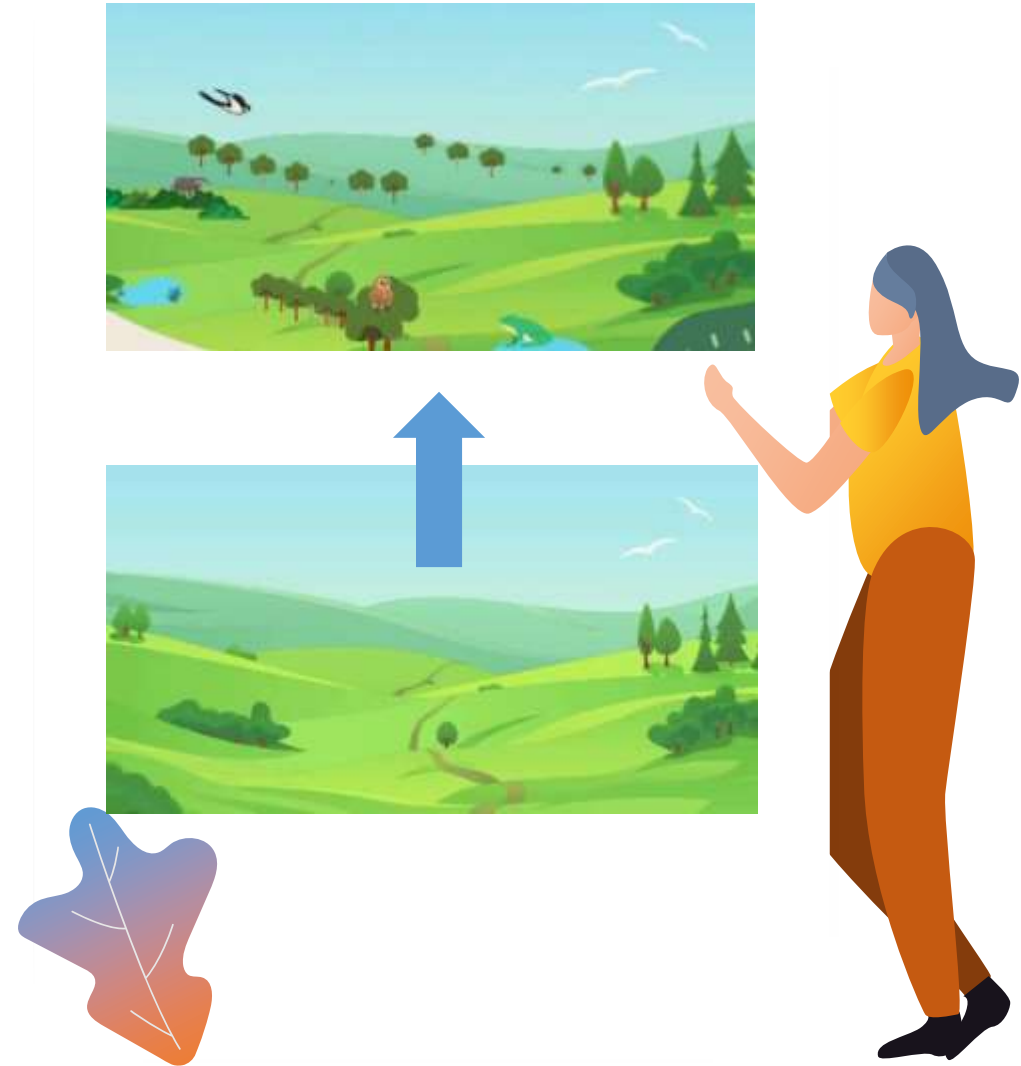
SENSIBILISATION

Recréer du maillage écologique

Clic



<https://vimeo.com/539129783/9e17266492>





✓ Végétalisation cimetière de Ittre (réalisé)



CIMETIÈRES
NATURE



✓ Végétalisation cimetière de Ittre (suite) (réalisé)





✓ **Plantation haie anti-érosive rue Grange de la Dîme à Haut-Ittre (réalisé)**



✓ Installation de panneaux didactiques sur l'avifaune sur le plateau de la Ferme du Pré (Natagora) (réalisé)

LA BIODIVERSITÉ

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité ou diversité de l'ensemble des êtres vivants est définie comme la variété de la vie sur Terre sous toutes ses formes, à l'échelle de toutes les espèces, au sein d'écosystèmes complexes, de l'éléphant à la piquette de ton jardin.

Pourquoi est-elle importante ?

Les écosystèmes sains nous fournissent des services insoupçonnés et gratuits ! Ils purifient l'air, régénèrent et aèrent les sols, régulent les cours d'eau, les océans, pollinisent nos cultures et stabilisent le climat. Les principaux puits de carbone sont les océans, par dissolution, et le vivant, par assimilation, via la flore (forêt, tourbière, prairies, phytoplancton), la faune et les sols (humus). En cas de perturbation ou d'appauvrissement d'un milieu, c'est tout un réseau qui est impacté. Il suffit qu'un seul chaînon de la biodiversité soit touché pour qu'un déséquilibre apparaisse et ait un impact considérable sur la chaîne alimentaire.

Comment pouvez-vous agir pour maintenir et restaurer la biodiversité dans votre jardin ?

- Planter !** Plus votre espace inclut une variété d'habitats, arbres, haies et végétaux (sauvages), mieux pourrez-vous accueillir les espèces sauvages et les pollinisateurs (abeilles, papillons, prédateurs (araignées, carabes)).
- Accueillir et protéger** la végétation spontanée ou certaines espèces en danger des zones de biodiversité (parties de pelouses avec toundra, haies, prairies, etc.).
- Créer des petites zones** pour abriter et abriter toute cette faune !
- Poser des nichoirs** pour permettre à l'oiseau de se reproduire.
- Planter des arbres** et des haies pour créer des corridors écologiques.
- Éviter de raturer** la terre de vos potagers qui gèlent.
- Éviter de raturer** la terre de vos potagers qui gèlent.
- Éviter de raturer** la terre de vos potagers qui gèlent.
- Éviter de raturer** la terre de vos potagers qui gèlent.
- Éviter de raturer** la terre de vos potagers qui gèlent.
- Éviter de raturer** la terre de vos potagers qui gèlent.

Quel est le rôle des chauves-souris dans notre écosystème ?

Dû aux activités humaines, le nombre de chauves-souris est en diminution depuis les années 1950. Elles souffrent de la suppression de leur milieu naturel, de la pollution lumineuse, des effets des éolennes et de l'usage massif des pesticides. Le savez-vous, les chauves-souris, seuls petits mammifères nocturnes volant, sont des insecticides naturels capables de manger jusqu'à la moitié de leur poids en insectes durant une nuit. Elles sont présentes toute l'année mais avec la rénovation des anciens bâtiments, c'est la crise du logement ! À titre, il reste l'ancienne glacière du château de Baudemont où une colonie de murins à moustaches est répertoriée depuis 35 ans par le groupe de travail Plectus de Natagora. On dénombre également une grande maternité de sérotines communes, espèce quasi-menacée (NT) sur la fête rouge 2020 des chauves-souris de Wallonie dans le docher de l'église de Bois-Seigneur-Isaac.

Protégeons-les car elles n'ont chacune qu'un jeune par an !

Plus d'infos sur...

Ce panneau fait partie d'une série de 5, trouvez les 4 autres !

Permis 1 - Les rapaces

Permis 2 - Les papillons

Permis 3 - La biodiversité

SENSIBILISATION

✓ Installation de panneaux didactiques sur l'avifaune sur le plateau de la Ferme du Pré (Natagora) (réalisé)



LES RAPACES DE NOS CAMPAGNES

Quel est le rôle des rapaces ?

Les rapaces sont le plus bel indice d'une bonne santé de la biodiversité. En se nourrissant de micromammifères, campagnols notamment, ils sont les alliés des agriculteurs. Tous les rapaces sont intégralement protégés. Ils ont la vision la plus performante du règne animal car leurs yeux sont gros par rapport à leur tête. Leur champ de vision binoculaire, les aide à se déplacer dans l'espace en trois dimensions.

Reconnaissez-vous le Faucon crécerelle, l'Epervier d'Europe et la Buse variable, nos rapaces diurnes les plus communément observés ?

Le Busard Saint-Martin

Avec ses zigzags et pointes, le vol et sa niche et passe la nuit au sol dans les hautes herbes ou dans les arbres. Mais lorsque des insectes ou des petits animaux sont présents, il se lève et se dirige vers eux. Son vol est caractéristique : il se lève, se dirige vers l'avant et se dirige vers le haut.

Le Faucon crécerelle

Le vol de la tête d'un pigeon, ses silhouettes en appairage du genre faucon, ses pointes, ses zigzags, ses vols et sa niche. Mais surtout, son vol est caractéristique : il se lève, se dirige vers l'avant et se dirige vers le haut.

La Buse variable

En fait, la buse est le plus commun d'Europe centrale. C'est par son vol, un vol en zigzag, qu'on se rend compte. Mais surtout, son vol est caractéristique : il se lève, se dirige vers l'avant et se dirige vers le haut.

Le Milan royal

Au point bien connu, il se voit un beau et grand rapace diurne, d'une envergure de 170 à 185 cm. La couleur brune-rouge de son plumage est caractéristique. Mais surtout, son vol est caractéristique : il se lève, se dirige vers l'avant et se dirige vers le haut.

L'Epervier d'Europe

Parfait pour distinguer l'epervier d'Europe, l'epervier, la tête d'un pigeon, ses silhouettes en appairage du genre faucon, ses pointes, ses zigzags, ses vols et sa niche. Mais surtout, son vol est caractéristique : il se lève, se dirige vers l'avant et se dirige vers le haut.



SENSIBILISATION

Autres oiseaux sédentaires ou migrateurs

Sur ce lieu-dit du plateau de la Ferme du Pré, vous pouvez aussi observer le passage de nombreux autres oiseaux sédentaires (résidents) comme la chouette, notre rapace nocturne le plus populaire, le hibou moyen ou grand-duc et d'autres, totalement ou partiellement migrateurs (au printemps et à l'automne), comme des pigeons ramiers, alouettes, pinsons, bécasses des bois, grives, tarins, vanneaux et quelques raretés comme des grues cendrées, hérons cendrés ou cigognes blanches.

Plus d'infos sur :



Ce panneau fait partie d'une série de 3, trouvez les 2 autres !

- Panneau 1 - Les rapaces
- Panneau 2 - Nos paysages
- Panneau 3 - La biodiversité





- 



- Aménagement du sentier 72 (de la rue du Mazy vers la rue du Sart) :
tourniquets et escalier (1^{ère} phase)
(fiche-projet pour 2023)



**LUTTE CONTRE
LES EEE**

☐ **Gestion des renouées du japon
au croisement rue de Clabecq et rue de Braine-le-Château
(plantation de clématites sauvages) – partenaire : Contrat de
rivière Senne
(fiche-projet pour 2023)**



□ Nichoirs pour chouette
chevêche) – partenaire :
Contrat de rivière Senne
(pour 2023)



POLLINISATEURS

❑ **Prairie fleurie au bief
29 – partenaire
Ruchers réunis**

(fiche-projet pour 2023)

Demander conseils à Eco Wal



PROTECTION
D'ESPÈCES
& DE SITES



Restauration et
entretien de milieux
naturels





SENSIBILISATION

- ☐ Balades guidées chauves-souris, oiseaux , plantes sauvages
comestibles, champignons (action récurrente)
- ☐ Visite guidée des ruchers au bief 29 (action récurrente)
- ☐ Projection Film nature aux écoles (action récurrente)



SENSIBILISATION

❑ Accès au parc Bauthier (panneaux signalétique d'accueil) – proposition ADALIA



**PROTECTION
D'ESPÈCES
& DE SITES**

✓ **Opération sauvetage des
Batraciens à Haut-Ittre RN 280**
(action récurrente)



fiche à compléter pour des projets BiodiverCité

- Titre
- Descriptif
- Localisation du projet
- Objectif(s)
- Intérêt pour la biodiversité
- Intérêt pour la sensibilisation
- Partenaires et engagement
- Public(s) cible(s)
- Calendrier
- Promotion de l'action
- Budget détaillé
- Autre financement



Commune de : _____

Fiche projet n° _____ (Année) _____

+	Titre de la fiche :
	Descriptif :
	Localisation du projet :
	Objectif(s) :
	Intérêt/efficacité de l'action pour la biodiversité :
	Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
	Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
	Public(s) cible(s) :
	Calendrier de réalisation de l'action :
	Canaux de promotion de l'action (si pertinent) :
	Budget détaillé : A intégrer dans le tableau récapitulatif du budget (document excel)
	Autre financement (si pertinent) :

Pour plus d'infos ...



BIODIVERCITÉ

2023

Vademecum à télécharger sur :

<https://biodiversite.wallonie.be>
(→ subvention BiodiverCité)

FP 2.06 – Adoption et mise en œuvre d’une Charte rurale

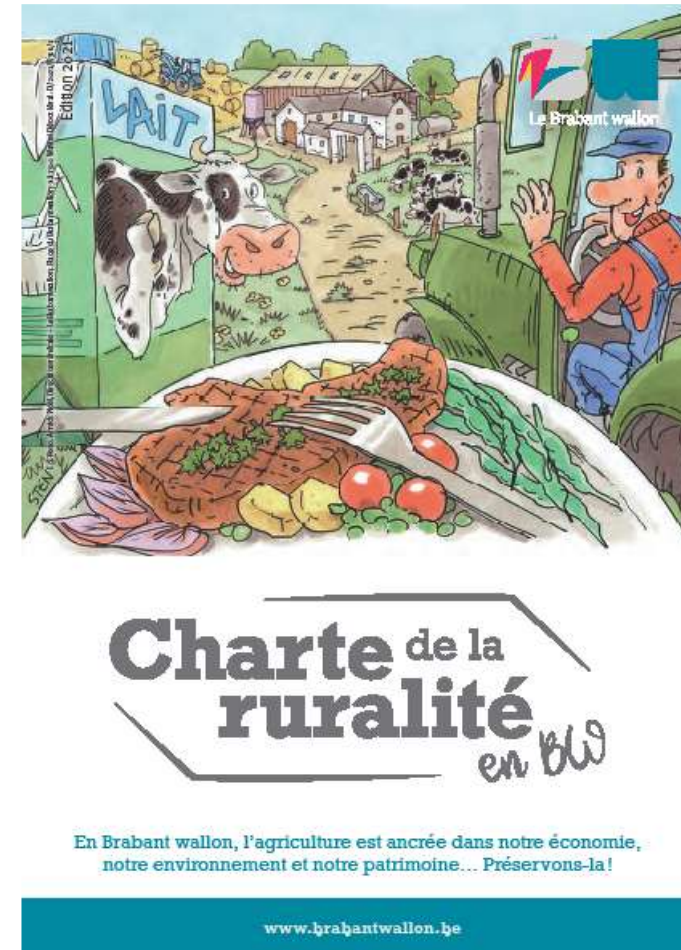
Objectif :

Améliorer les relations entre les habitants qui voient l’espace rural qui les entoure comme un cadre de vie de qualité et les utilisateurs de cet espace (agriculteurs, forestiers) qui perçoivent celui-ci comme leur outil de travail,

Descriptif du projet :

La Charte mettra en évidence les atouts et les contraintes du milieu rural, en prenant le point de vue des différents acteurs.

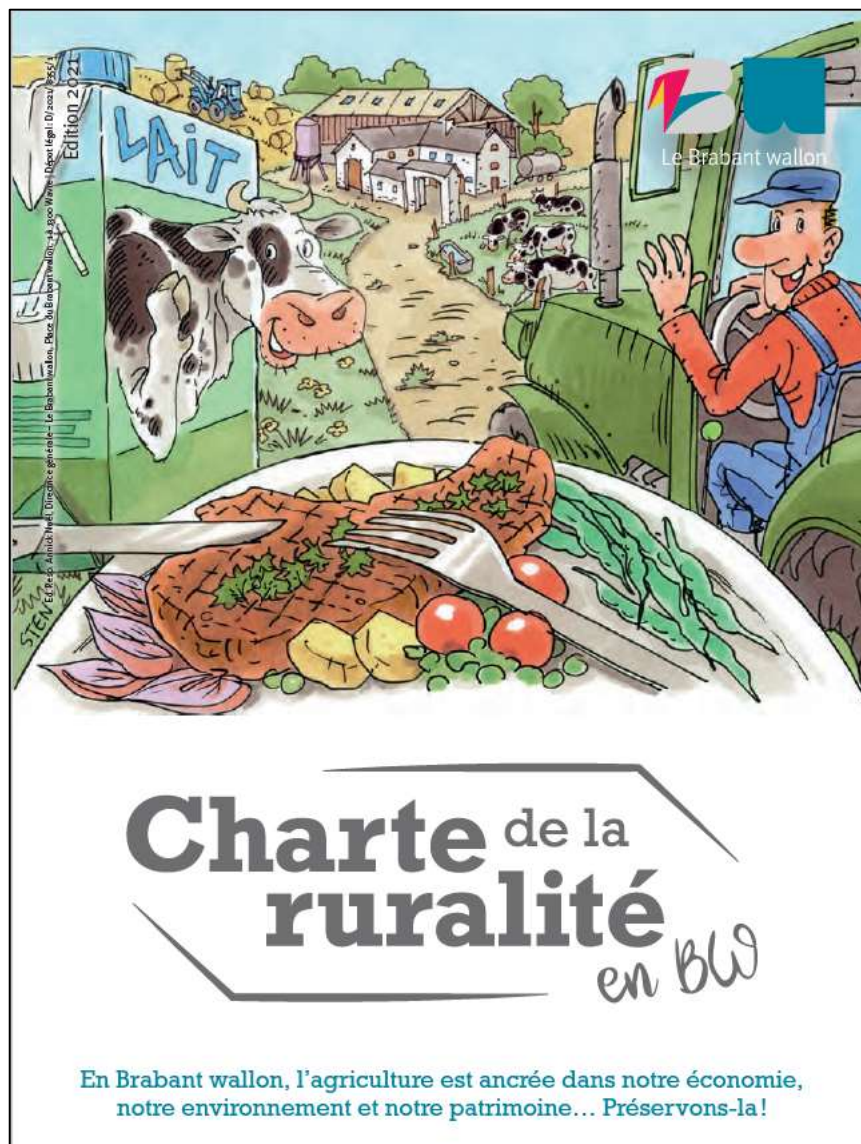
La Charte peut s’inspirer de différents documents réalisés par d’autres communes et poursuivant les mêmes objectifs.



Il y a « chartes » Et « chartes » !

1) Les « chartes agricoles »

Modèle type proposé par la Province du Brabant wallon



2. Calendrier des travaux agricoles

Le travail des agriculteurs est rythmé par le cycle des saisons. Chacune des opérations (semis, épandage, récolte...) ne peut être réalisée que si les conditions météorologiques le permettent. C'est pour cette raison qu'à certaines périodes de l'année, le travail des champs est intense et se prolonge parfois jusqu'aux petites heures du matin (ex: moisson).



En ce qui concerne l'élevage, certaines opérations telles que le transport sont régulièrement effectuées de nuit de manière à réduire le stress des animaux (ex: volailles, porcs). Les activités de traite sont réalisées deux fois par jour, le matin et le soir. Selon le type d'élevage bovin, il arrive régulièrement aussi que les agriculteurs doivent procéder au sevrage des veaux.

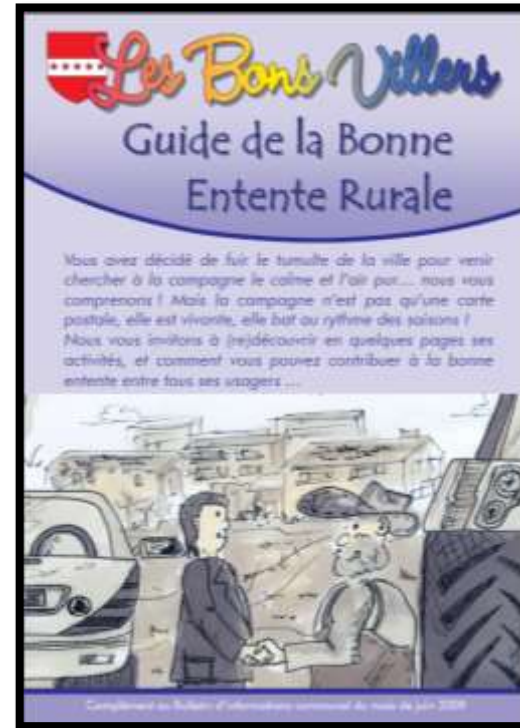
Au moment où elle doit être réalisée, la séparation du veau de sa mère peut générer des beuglements pendant quelques jours.



Il y a « chartes » Et « chartes » !

2) Les « chartes de bonne entente rurale »

« Charte » rurale/de bonne entente/etc



Free One-on-One
Consultations

A cartoon illustration of a man and a woman holding a large yellow scroll. The scroll has the word 'CHARTRE' written on it in black capital letters, and a simple smiley face drawn below it. The man is on the left, wearing an orange shirt and blue pants, and the woman is on the right, wearing a green shirt and orange skirt. They are both smiling and looking at the scroll. The background is a solid blue color.

Pour mieux se comprendre et se connaître, entre villages, il faut donner vie à nos villages, leur donner, pas à prendre par, aux différentes activités et festivals originelles. Les fêtes de village marquent parfois de services pour assurer la relève, les fêtes de l'école sont l'occasion de donner

En tant qu'agrandisseur, je réfléchis à l'endroit qui dérange le moins pour stocker le fumier, ou mieux à éviter l'accumulation de gas sur le route ou dans les ruisseaux, les odeurs et les dégoûtements visuels. Par conséquent, j'envisage si possible d'épandage les effluents d'élevage les week-ends et jours fériés.

Parmi les charmes de la campagne, j'y ai le calme... Nous tapageons tout, visiteurs à l'exception de la tranquillité du village en dehors des nuisances sonores terrestres que je réprime ou se prolongent. Mais sachons aussi faire preuve d'indulgence... Les agriculteurs sont soumis à divers impératifs conditions climatiques, temps lent pour la récolte, c'est les aménager parfois bien qu'ils ne le souhaitent pas, à travailler dur la nuit (moisson, battage de céréales, ouvrages demandant une vigilance et ne cessant aucun instant.

Soyons compréhensifs vis à vis du loup qui en insulte. Ce même, une petite de temps à autre, une radio qui s'envole peuvent aussi être soviétiques. Et, pensons-y, nous sommes tous des loups.

Être propriétaire d'un chien n'est pas anodin, il est important de réaliser dans de bonnes conditions. Tenons-nous en dans l'ordre à l'endroit à être agrippé ou à effrayer le bœuf. Certains de nous nous sont peut-être les chiens de la campagne suite à un aboiement de la cité ? Je me demande pour qu'il n'aboie pas en permanence. Je ne le laisse pas, non plus, dans les champs, sur la voie publique ni dans le jardin d'autrui.

Par exemple, je veille à ne pas incriminer les voitures par des schémas comme ça, mais d'expliquer, même s'il est à la mode d'accuser les voitures et les hommes.



© 2015 by De Gruyter

SAVEZ-VOUS ?

lorsque nous intervenons sur notre maison, garage, bâtiment agricole, assurons que cela soit en cohérence avec le site selon ses matériaux, forme, taille. À Aménager les abords de notre maison ou de notre ferme est aussi l'occasion d'être en harmonie avec l'environnement. Alors, de stocker des matériaux au bord de la route, espérer aussi de choisir des couleurs qui s'intègrent dans le paysage, quel ce soit pour nos maisons, pour les bâtiments dans les champs... Et pourquoi pas fleurir notre façade avec des plantes vivantes ?

Entre la route et le champ, le jeton profite de l'accroissement pour croquer. Je veille à ne pas labourer trop près afin de ne pas enterrer l'écouli de la route et laisser un espace suffisant, large et adouci pour le déplacement des palmiers. Il en va de même en bordure du cours d'eau où je veille à ne pas troubler la berge trop près de la terre.

lorsque je me promène dans la campagne, je veille à suivre les chemins et les sentiers et ne pas piétiner les récoltes des champs avoisinants. De même, lorsque je suis en empiquet avec des engins agricoles, je veille à ce que ces derniers soient adaptés à la largeur des chemins.

Lors de la plantation des haies, choisissez des essences locales, bien adaptées à nos régions. Nous les entretenons régulièrement par sarclage au fond des rigoles et par respect pour les vivants. Quand elles vieillissent, découpez les arracher ou les brûler.

La forêt est source de beauté et de qualité. Respectons la en ce qui est de nos actions. Ne faisons pas notre chien effrayer les animaux, circuler sur les chemins, puiser à cet effet, ne prenons pas le risque de nous y promener en période de chasse. Et aussi, n'y faisons pas aller les véhicules à moteur. Si y sont interdits.

SAVE YOURSELF

[illegible]
 more to come...



Et à l'heure, votre objectif ?



**Plutôt une
charte
« agricole » ?**

Principalement centrée
sur une sensibilisation au
monde agricole

**Plutôt une
charte
« rurale » ?**

Aborde l'espace rural plus
globalement .

Le monde agricole y est
abordé mais d'autres
aspects également

Si choix n°1 : plutôt « charte agricole »



**Adoption du modèle de
charte de la Province « tel
quel »**



Ok, projet réalisé

**Définition d'un modèle
propre à Lorraine**



Mettre en place un GT
temporaire pour faire une
proposition de fond et
de forme

Si choix n°2 : plutôt « charte de bonne entente rurale »



Mettre en place un GT temporaire pour
faire une proposition de fond et de forme

Divers et Agenda

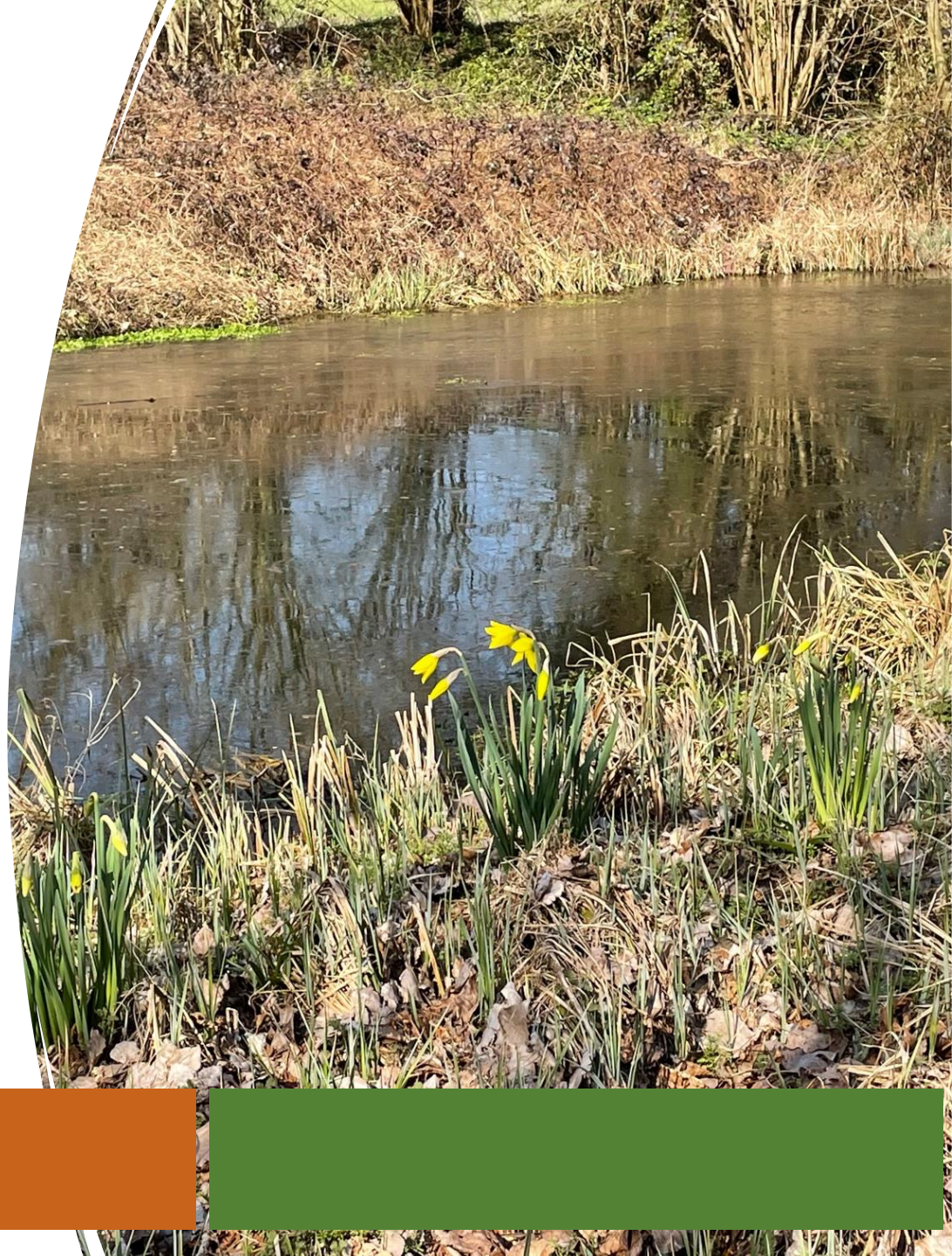
- Jeudi 27 avril : Ferme pédagogique dans le cadre du Marché de Virginal
- Mardi 6 juin : Groupe Nature – visite végétalisation du cimetière d'Ittre (18h) et visite parc Bauthier (18h45)
- En juin - Réunion CLDR : présentation avant-projet Maison Rurale à Haut-Ittre

AIDE AUX BATRACIENS

- Rue Les Fonds
- Du 22 février au 5 avril 2023

Initiative de la Commune
d'Ittre soutenue par des
volontaires, et les
associations Oi3 et Sentiers i3

Debriefing du 24
avril 2023



1. UNE COLLABORATION EN
PLEIN DÉVELOPPEMENT

2. QUELQUES PHOTOS

Debriefing 2023

3. CHIFFRES CLÉS

4. DEUX DEMANDES POUR NOS
BATRACIENS

1. UNE COLLABORATION EN PLEIN DEVELOPPEMENT

3

15 vs 11 volontaires: 2023 vs 2022

Catherine Blondiau

Christian Bocket

Marie Bourgois

Cathy Campenhout

Jean Campenhout

Nicolas Dufermont

Philippe Dodiont

Guy Godeau

Chantal Hotton

Aude Jacomet

Virginie Lefèvre

Mathias Pochet

Jenny Peetermans

Jean-Michel Pochet

Laurent van Damme

Soutien de la Région Wallone

	Les partenaires
1	Commune d'Ittre – Marie-José Arias (Éco-conseillère)
2	Commune d'Ittre – Service des Travaux
3	Natagora – Aude Jacomet
4	Haut-Ittre Loisir (Oi3) – Christian Bocket
5	Les Sentiers Ittrois – Christian Bocket & Guy Godeau

Avec une subvention BiodiverCité

2. QUELQUES PHOTOS



Triton alpestre - *Ichthyosaura alpestris*



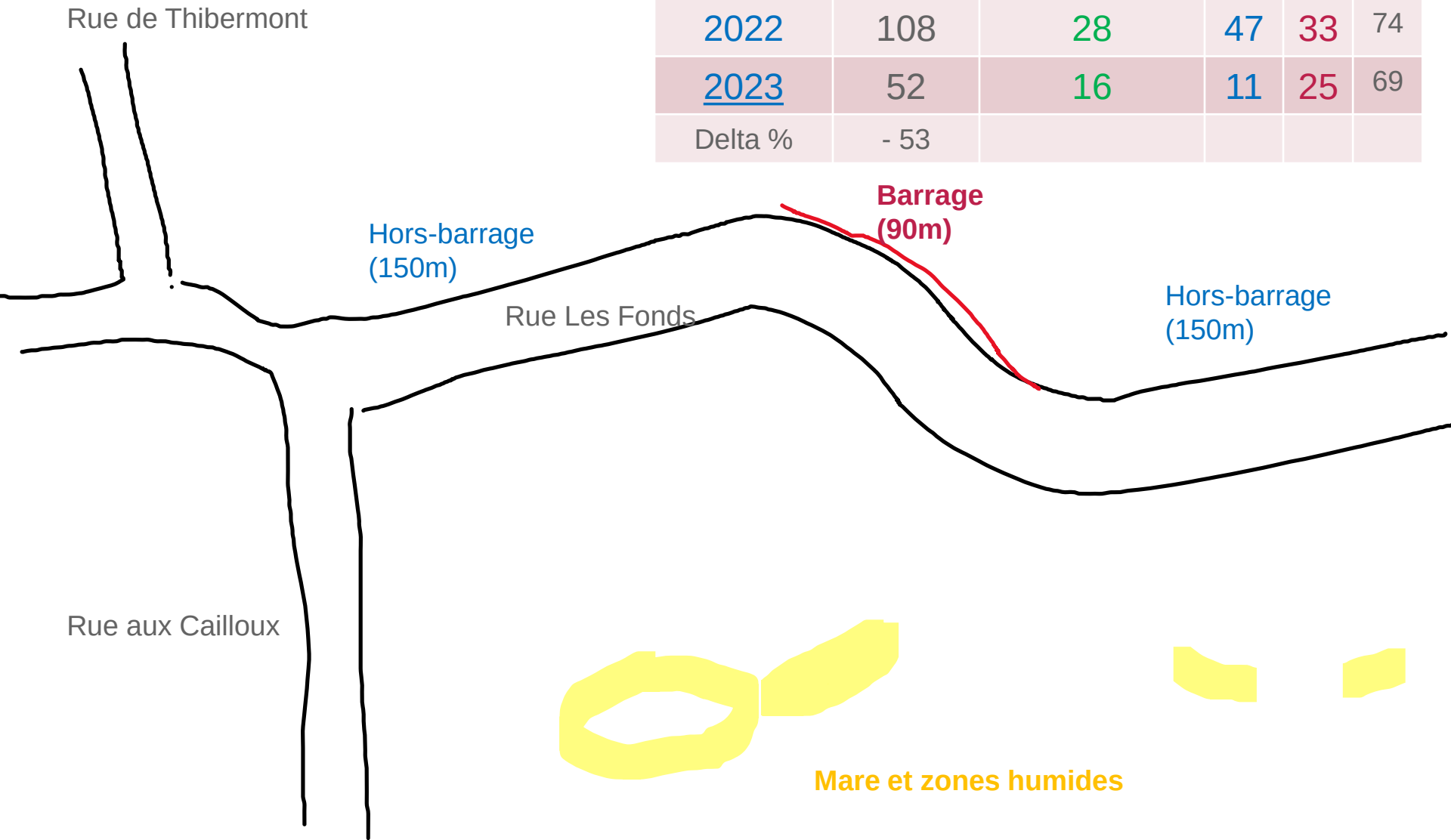
Grenouille rousse – *Rana temporaria*



Crapaud commun – *Bufo bufo*

3. DES CHIFFRES CLÉS

	Total	Barrage	H-Barrage		
			V	M	%
2022	108	28	47	33	74
2023	52	16	11	25	69
Delta %	- 53				



4. DEUX DEMANDES POUR NOS BATRACIENS



Réduire la vitesse limite de 70 à 30 km/h durant la période de sauvetage



Subside BiodiverCité pour 300 m supplémentaire de barrage



Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Séance élargie au Groupe Nature

Le 6 juin 2023

Compte rendu de la séance – visite de terrain

Présents :

CLDR – composante citoyenne : Concetta AGRO, Philippe DODION, Michel FERRARD, Nadine LEBAS, Marc-Olivier LECLERCQ, Bernard QUAIRIAUX.

CLDR – composante mandataire : Pascale CARTON, Christian FAYT, Ferdinand JOLLY, Fabienne MOLLAERT, Luc SCHOUKENS, Jacques WAUTIER.

Groupe Nature : Didier VERBOOMEN.

Administration communale : Marie-José ARIAS, Thibaut DUMORTIER.

Fondation Rurale de Wallonie : Martine GILLES.

Excusés :

CLDR – composante citoyenne : Frédéric BUXIN, Carl DE BIE, Carine DE LICHTERVELDE, René DE LEENER, Thierry DEWULF, Nathalie LOURTIE, Luc MARSIA Pierre MARSILLE, Brigitte POUILLARD, Didier VANDERMEERSCH, Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE.

CLDR – composante mandataire : Lindsay GOREZ,

Groupe Nature : Aurore DESCHAMPS, Guy GODEAU, Chantal VANVAREMBERGH.

Annexes :

Annexe 1 – photos de la visite

Annexe 2 – rapport de l'asbl Adalia 2.0 sur la mise en valeur du parc Bauthier

Ordre du jour

- ☐ Introduction
 - ☐ Approbation PV 25 avril 2023
 - ☐ Visite du cimetière nature d'Ittre
 - ☐ Visite du parc Bauthier
 - ☐ Divers et Agenda
-

0. Introduction

M.Gilles (FRW) explique le contexte de cette réunion sur le thème de la biodiversité et sous forme de visite de terrain d'un aménagement de végétalisation du cimetière d'Ittre et d'une observation de la dimension naturelle du parc Bauthier à Ittre.

1.Approbation PV de la réunion du 25/04/23

Un membre demande s'il y aura des réponses aux questions posées par la CLDR et pour lesquelles il n'y a pas eu de réponses directement en séance.

La FRW rappelle qu'elle rédige le PV de ce qui s'est dit en séance.

La FRW propose lors du point d'approbation de la séance précédente, de relever les questions qui ont été posées et de voir avec la Commune les réponses.

2. Visite cimetière nature d'Iltre

Cet aménagement de végétalisation a été réalisé dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité 2022.

Présentation

J.Wautier (Echevin) guide et explique les travaux réalisés par les ouvriers communaux : pose de bordures, engazonnement (gazon à pousse lente), végétalisation entre les rangées de tombes.

→ Photos en annexe 1

Commentaires de la CLDR

- Il manque un point d'eau sur le haut du cimetière.
- Il faudrait améliorer le tri des déchets. La commune explique que la Région wallonne va prendre des dispositions sur ce point.

3. Visite du parc Bauthier

Présentation

C.Fayt (Bourgmestre) guide et explique la biodiversité du site.

Anciennement, c'était une prairie avec quelques arbres fruitiers.

La végétation actuelle est devenue naturelle au fil du temps (recolonisation).

Aujourd'hui, le parc (propriété communale) est géré comme un espace public naturel au cœur du village.

- **La lisière arborée** est très importante pour la diversité de la faune (insectes, oiseaux) – est à maintenir.
- **La zone humide** au milieu du site – est à maintenir - faut-il l'aménager en étang ? ce serait difficile car le sol est très marécageux. Son rôle tampon de collecte des eaux de pluie de la route en amont est important.
- **La charmille** au bout du site – est à maintenir car très rare en Wallonie.
- **Les arbres remarquables (platane, tilleul, haie de charmes têtards, ...)**

L'intérêt de ce parc réside dans sa grande diversité d'espèces arborées.

Son entretien (élagage des arbres dangereux en bordure de sentier) est fait en collaboration avec l'IFAPME.

→ Photos en annexe 1

→ Rapport d'ADALIA en annexe 2

Piste d'aménagement possible :

Sur le haut du parc, près de l'espace Bauthier (CLI), il pourrait y avoir l'aménagement d'un espace amphithéâtre de verdure.

Commentaires de la CLDR

- Le sentier d'accès à l'espace Bauthier est difficilement accessible aux PMR car trop pentu. Il serait utile d'aménager au sein du parc un sentier avec des lacets qui adoucissent la pente vers le CLI depuis le parking du bas.
- L'amphithéâtre de verdure est une idée intéressante.
- La biodiversité du site est à conserver et à mettre en valeur.

4. Agenda et divers

- Prochaine réunion de la CLDR le mardi 12 septembre : présentation du nouveau projet pour l'aménagement d'une Maison Rurale à Haut-Ittre dans l'ancienne maison communale.

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye



Président de séance,

Christian FAYT
Bourgmestre



Rapport de visite du 13/03/23 : A.C. d'Ittre

Personnes présentes : **Marie-Josée Arias** – Conseillère en environnement et **Célia Larrinaga-Balseiro**
« Conseillère technique – Professionnels » asbl Adalia 2.0.

1) Mise en contexte :

Ce rapport fait suite à la demande de l'administration communale d'Ittre qui a fait appel à Adalia 2.0 pour les conseiller afin de tenter d'augmenter la fréquentation du parc Bauthier par sa mise en valeur et par des techniques de communication.

Le présent rapport vise également à vous rappeler certaines notions théoriques et à vous proposer plusieurs pistes d'actions, à adapter en fonction de vos besoins, de votre situation, etc.

2) Informations théoriques :

a. La gestion différenciée

La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien d'un espace vert à sa fonction (terrain de sport, parc, sentier, trottoir,...) afin de respecter au mieux l'environnement et la santé humaine. Elle permet d'adapter le temps de gestion dans certains espaces pour en consacrer davantage à des endroits où un entretien plus intensif est nécessaire. Elle combine plusieurs techniques de gestion : un entretien classique (désherbage alternatif, tonte fréquente, haies taillées, etc) et une gestion plus extensive des espaces verts (fauchage tardif, fleurissement vivace, haies libres, etc).

Le désherbage alternatif (sans recours aux produits phytos) étant plus chronophage que le désherbage chimique, **il est nécessaire de pouvoir dégager du temps dans d'autres postes.**

En fonction des différents besoins de l'espace à gérer, certains choix d'entretien seront à poser :

- Doit-on vraiment désherber un espace ou une certaine tolérance à la végétation spontanée peut y être acceptée ? Ne pourrait-on pas enherber un espace plutôt que de le désherber ?
- Doit-on tondre aussi régulièrement une pelouse ou une fréquence moins élevée est envisageable ?
- Peut-on mener des mesures préventives pour limiter l'apparition d'adventices ?

b. Achat de machines

Avant d'acheter une machine, il vaut toujours mieux faire venir les fournisseurs et demander une **démonstration gratuite** ou participer à des démonstrations, nous en organisons de temps en temps. La **location** de matériel chez un fournisseur est aussi intéressante et vous permettrait de le tester sur une plus longue période et de voir ce qui vous convient le mieux avant l'achat.

Plusieurs fournisseurs de machines de désherbage alternatif :

Van der Haeghe Rue du Grand Champ, 12 5380 Fernelmont	Pivabo Kampstraat, 20 8500 Courtrai
---	---

081/25.09.09 arma@vanderhaeghe.be www.vanderhaeghe.be Contact : Arian Massaert	056/51.52.50 vente@pivabo.be www.pivabo.be
Rajo Chaussée de Charleroi 9b 1380 Plancenoit 0471/43.51.37 ventes@sebastiendubois.be Contact : Pierre Marchal	Greenagri Rue des Poiriers, 3 5030 Gembloux 081/62.05.30 adequirini@greenagri.be www.greenagri.be Contact : Alain De Quirini

A noter qu'il est important que les ouvriers participent au choix des machines et ainsi se les approprient réellement.

Un **cahier spécial des charges** a été réalisé par l'asbl Ecoconso pour vous aider à réaliser le marché public. Le tout est repris dans un guide intitulé « Mode d'emploi de l'Achat Public Ecologique - Gestion des espaces verts "zéro pesticide" » dont voici le lien : <https://www.ecoconso.be/fr/Mode-d-emploi-de-l-achat-public-365> → voir pages 29 à 32.

1) Le parc Bauthier

Situation actuelle

La demande préliminaire concernant ce parc était de proposer des aménagements pour le rendre plus agréable à la promenade, le mettre en valeur et permettre une plus grande fréquentation de celui-ci.

En effet, il y a assez peu d'espaces de promenades dans le centre du village et le parc Bauthier constitue le seul réel espace vert à proximité permettant aux Ittrois de se promener et de profiter de la nature.

Le parc Bauthier est très majoritairement boisé mais il est également constitué de chemins bien définis et entretenus permettant la promenade. Des zones de repos sont aussi présentes grâce à des bancs présents à divers endroits du parc.



Pour les férus d'informations naturalistes, des panneaux didactiques sont disponibles avec divers sujets tels que les oiseaux qui fréquentent le parc, les plantes d'intérêt, les arbres têtards, etc. Des arbres remarquables sont présents notamment des charmes, tilleuls et des platanes et on peut aussi y trouver une zone humide ce qui présente un grand intérêt biologique.



Un ruisseau parcourt une partie du site, il s'agit du Ry Ternel. Et enfin, on peut aussi découvrir des ruches près du centre culturel et du musée Marthe Donas ce qui permet de réaliser des activités pédagogiques mais aussi d'expliquer la différence entre les abeilles domestiques et les abeilles solitaires.



Propositions d'amélioration

Le problème majeur est le manque de visibilité car il n'y a aucun moyen de savoir qu'un parc est présent à cet endroit. De plus, les panneaux signalétiques ne sont pas bien dirigés et ne font pas référence au parc (juste à l'espace Bauthier, au musée Marthe Donas et à la bibliothèque). C'est là je pense qu'il faut concentrer vos efforts.



Panneau signalétique mal dirigé et ne renseignant pas le parc Grille rouge et panneau qui ne renseigne pas le parc

Il est aussi possible que certains citoyens pensent que le lieu est privé et n'osent donc pas emprunter le chemin qui mène vers la zone boisée. Cette idée est certainement renforcée par la grille rouge et le grillage vert qui encercle le bois ce qui donnent une impression de propriété privée. De nouveau, le seul panneau présent sur la grille ne renseigne pas qu'il s'agit d'un parc mais fait juste mention du centre culturel. Une solution serait de vous mettre en relation avec le centre culturel pour voir ce qu'il est possible de faire avec cette grille, est-elle utilisée ? Si oui, pourquoi ? Faut-il des horaires de fréquentation du parc ?

En plus des remarques ci-dessus, il faudra très certainement communiquer sur la présence de ce parc et le fait que c'est un espace public aux citoyens via divers canaux de communication.

In situ, vous pourriez déjà mettre en place un panneau pour mettre en avant l'entrée principale, car il n'y a aucune mention de l'existence du parc à cet endroit.



Placer un panneau à l'entrée principale

Ainsi qu'un 2^{ème} panneau, soit dans l'espace tondu indiquant qu'il y a un parc boisé communal avec par exemple une carte montrant le trajet possible, soit un plus grand juste après la grille rouge par exemple pour décrire brièvement les atouts du parcs dont sa biodiversité et de nouveau montrer le chemin qu'il est possible d'emprunter ainsi que les horaires d'accès.

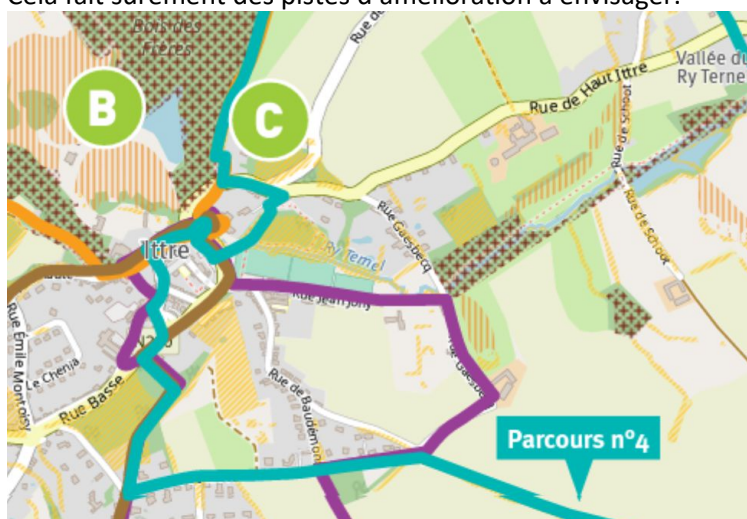


Vous pourriez également rédiger un article dans le bulletin communal en vantant les mérites du parc : endroit calme, attrait pour les naturalistes (biodiversité, zone humide, panneaux didactiques), promenade le long d'un ruisseau), accessible aux chiens et à certains PMR (mais attention aux côtes).

N'hésitez pas à collaborer avec le service du tourisme pour mettre en avant le lieu, l'inclure dans les promenades et circuits. A ce propos, je suis tombée sur ceci :

<https://www.ittre.be/ma-commune/services-communaux/environnement-bien-etre-animal/nature-et-espaces-verts/a-la-decouverte-des-espaces-naturels/brochure.pdf>

Et malheureusement le parcours n°4, passant normalement par le parc Bauthier qui est identifié ensuite comme un lieu intéressant, prend en réalité le chemin raide qui ne passe pas par le parc... Cela fait sûrement des pistes d'amélioration à envisager.



Enfin, pour éventuellement promouvoir encore plus la biodiversité du site, vous pourriez aussi envisager une visite avec Natagora pour identifier les espèces d'intérêt, peut-être y en a-t-il de nouvelles depuis les premiers inventaires ? Ils pourront également vous donner des conseils de gestion des zones « naturelles » (zone humide, bois, ruisseau).

Point d'attention : le cerisier tardif ! Attention, lors de notre visite, nous avons observé la présence du cerisier tardif identifié par une plaque sur laquelle il est d'ailleurs bien noté qu'il s'agit d'une plante invasive. Malheureusement cette information est notifiée tout à la fin de la plaque, il n'est donc pas certain que les citoyens la liront jusque-là. Cet arbre est invasif et peu poser de gros soucis de gestion, soyez vigilants même s'il n'a pas l'air de poser problème actuellement.



2) La communication

Si jamais vous devez placer des panneaux pour communiquer sur la gestion différenciée, n'hésitez pas à faire appel à nous. Des outils personnalisables (panneaux, articles, brochures, vidéos, ...) sont disponibles gratuitement sur demande via notre asbl (<http://www.adalia.be/outils-de-com>). Pour se faire, vous pouvez contacter notre responsable communication : angelique@adalia.be. Nous pouvons également vous aider dans la rédaction d'articles pré-écrits pour le bulletin communal, le site internet ou pour un communiqué de presse.

Nous réalisons aussi des conférences à destination des citoyens pour leur expliquer la législation, les sensibiliser et leur montrer les types de paysages que l'on peut rencontrer en commune depuis l'arrêt des produits phytos mais aussi ce vers quoi nous devons tendre (cimetières enherbés, pavés enherbés, paillages, fauchage tardif, etc). Nous faisons aussi des conférences plus spécifiques sur la gestion des trottoirs, comment entretenir son potager sans pesticides, etc.

Nous avons sept panneaux avec divers sujets, voici notamment deux panneaux qui concernent le fauchage tardif et l'enherbement :



Votre **commune** agit pour **plus** de nature...
... et favorise un **pré de fauche** !

Tout le monde y gagne !

- ✓ Absence de pesticide
- ✓ Végétation spontanée
- ✓ Favorise la biodiversité
- ✓ Entretien minimum
- ✓ Zone de refuge pour les animaux

Votre commune en route vers la gestion différenciée des espaces verts

Plus d'info sur www.adalia.be

 **adalia** 



Votre **commune** agit pour **plus** de nature...
... et préfère **enherber** plutôt que **désherber**

Tout le monde y gagne !

- ✓ Entretien réduit
- ✓ Absence d'herbicide
- ✓ Plus de vert, moins de béton
- ✓ Erosion des sols limitée
- ✓ Réponse au problème de ruissellement
- ✓ Entretien limité à de la tonte

Votre commune en route vers la gestion différenciée des espaces verts

Plus d'info sur www.adalia.be

 **adalia** 

Exemple de panneaux personnalisables

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Séance plénière en hybride.

Le 12 septembre 2023

Compte rendu de la séance plénière

Présents :

CLDR – composante citoyenne : 19 membres – Michèle COUNSON, Carl DE BIE, Carine DE LICHTERVELDE, René DELEENER, Philippe DODION, Michel FERRARD, Christophe GHELLYNCK, Nadine LEBAS, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, Luc MARSIA, Pierre MARSILLE, David OLANDESE, Sophie PEETERBROECK, Valérie PETIT, Brigitte POUILLARD, Bernard QUAIRIAUX, Paul SERNEELS, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH

CLDR – composante mandataire : 5 membres - Pascale CARTON, Christian FAYT, Ferdinand JOLLY, Luc SCHOUKENS, Jacques WAUTIER.

Administration communale : Thibaut DUMORTIER.

Fondation Rurale de Wallonie : Martine GILLES, Nicolas BOSMANS.

Excusés :

CLDR – composante citoyenne : 3 membres – Concetta AGRO, Marc-Olivier LECLERCQ, Nathalie LOURTIE.

CLDR – composante mandataire : 1 membre - Fabienne MOLLAERT.

Annexe :

Ppt de conduite de réunion

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 6 juin 2023.
 - Convention faisabilité « Maison rurale d'Haut-Ittre » : présentation et avis sur l'avant-projet.
 - Budget participatif : suivi.
 - Divers et Agenda.
-

1. Introduction

Au vu de son ordre du jour, et de la nécessité d'obtenir le quorum de la part « hors quart communal » pour un de ses points (budget participatif), cette séance se déroule en hybride.

Le quorum est par ailleurs atteint avec 19 présents sur 28 membres composante citoyenne.

Christian Fayt et Jacques Wautier accueillent les participants.

Christian Fayt demande d'observer une minute de silence pour le décès de Frédéric Buxin, membre actif de la CLDR depuis sa création.

Martine Gilles (FRW) présente l'ordre du jour de la réunion.

Elle demande d'acter les démissions d'Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE (application du ROI) et Frédéric BUXIN (décès).

Il sera proposé au prochain Conseil communal de remplacer Marc Vienne par William Van Rymenant.

2. Approbation PV de la réunion du 6 juin 2023

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Convention faisabilité « Maison rurale d'Haut-Ittre » : présentation et avis sur l'avant-projet.

Présentation

Christian Fayt et Martine Gilles rappellent l'état d'avancement du projet :

- La Commune a mis fin au contrat avec le premier Auteur de projet.
- Un nouvel Auteur a été désigné, le bureau Openarchitecte.
- Des rencontres ont été organisées avec les associations Haut-Ittroises cet été.
- La Ministre a accordé un avenant temporel de 24 mois au projet qui était hors délais par rapport à la procédure.
- Le projet doit rester dans la balise budgétaire de 612.000€ (inscrite dans la convention de subvention du développement rural). Il a donc dû être revu avec sobriété.
- Vu les délais d'exécution à respecter, la Commune souhaite conserver le permis d'urbanisme obtenu.
- Un comité d'accompagnement est prévu le 20/09 avec le SPW, direction du développement rural.

Thibaut Dumortier et Brigitte Pouillard-Deleener, présidente de l'association loisirs Haut-Ittroise, présentent la nouvelle version de l'avant-projet (slides 5 à 8). Eléments à retenir :

- Démolition des annexes arrière.
- Construction d'une nouvelle salle polyvalente (aux mêmes dimensions) : charpente visible ossature bois, pente toiture et volumétrie la même que dans le permis d'urbanisme obtenu, façade avec baies vitrées et deux portes d'accès (incendie), le mur côté voisins est occulté (pas de porte, pas de fenêtre), la salle n'est plus divisible en deux parties.
- Rénovation du bar et d'un arrière bar (local polyvalent, qui peut servir de local de réunion).
- Rénovation de la cuisine et d'une arrière cuisine (local polyvalent, qui peut servir de local de réunion).
- Aménagement des sanitaires.

- Prise en compte de l'acoustique.
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.
- Ragréage simple autour du bâtiment (abords terrasse).

En ce qui concerne le subventionnement, outre l'intervention du développement rural, l'UREBA pourrait intervenir pour les travaux énergétiques et la Province pour l'accès PMR aux sanitaires.

Questions/ Commentaires de la CLDR

- Comment a été choisi le nouvel Auteur ?
 - ➔ Commune : un appel d'offre a été lancé sur base d'un cahier des charges approuvé par le Conseil communal. Celui-ci comprend plusieurs critères (prix, qualité de l'esquisse, ...). La décision a été prise par le Collège communal.
- L'évolution du projet ne risque-t-elle pas d'être en contradiction avec le permis d'urbanisme obtenu ?
 - ➔ La marge de manœuvre est en effet limitée par le permis actuel. Mais demander un nouveau permis rallongerait de nouveau les délais.
- Quid de l'élargissement de l'accès au parking depuis la chaussée ? La problématique de l'entrée/sortie est importante.
 - ➔ FRW : avec le budget limité, l'aménagement actuel ne concerne que le bâtiment et l'abord direct. Mais la révision de l'accès pourrait se faire ultérieurement avec d'autres subsides.
- Est-il judicieux de prévoir des ardoises pour couvrir la façade de la salle ? Il s'agit de matériaux fragiles qui pourraient rapidement être dégradés. Ne pourrait-on pas les remplacer par un matériau plus robuste comme le bois ?
 - ➔ FRW : cette remarque sera relayée à l'Auteur et au SPW.
 - ➔ Commune : il faudra veiller à ce que le matériau reste dans les balises du service urbanisme
- Est-il judicieux de placer des panneaux photovoltaïques sans avoir du recul par rapport à la consommation énergétique du bâtiment ?

Si des panneaux photovoltaïques sont prévus, il serait intéressant de prévoir des points de recharge électrique.
- Quel type de chauffage sera utilisé ?
 - ➔ Commune : la chaudière à mazout va être maintenue. Des alternatives ont été étudiées (chaudière à pellets) mais le budget était trop important par rapport à la consommation estimée. Par ailleurs, le projet actuel prévoit de faire des efforts conséquents en matière d'isolation du bâtiment.
 - ➔ Plusieurs réactions de la CLDR :
 - Garder le mazout au vu des enjeux climatiques est une très mauvaise option.
 - La chaudière actuelle n'a que 8 ans. La question pourrait être posée en fin de vie de la chaudière. De plus, à ce moment-là, on aura une vision plus précise des besoins de consommation.
 - La chaudière actuelle est équipée d'un système de régulation pour optimiser la consommation.
 - Remplacer un système encore tout à fait fonctionnel est aussi source de gaspillage énergétique.
- L'ossature bois permet d'économiser de l'énergie en chauffage.
- Dommage que les baies vitrées de la grande salle soient orientées au Nord. Pour la luminosité dans la salle, des puits de lumière venant du toit seraient utiles.
- Il est important de veiller à utiliser des matériaux durables dans la rénovation.
- Ce serait bien d'isoler le toit du bâtiment existant.
- Le logement est-il toujours compris dans le projet ?

- Commune : oui, un logement d'urgence est prévu.
- Les combles seront-ils utilisés ?
 - Commune : Non, ce n'est pas prévu. Ils ne seront pas aménagés.
- L'auteur pourra-t-il venir en CLDR présenter le projet et répondre aux questions ?
 - Commune : il était prévu qu'il vienne aujourd'hui mais il s'est désisté. Par ailleurs les délais sont fort serrés que pour reprogrammer une nouvelle réunion.
- Que va-t-il advenir des remarques faites par la CLDR ?
 - FRW : les remarques seront relayées en comité d'accompagnement à l'Auteur de projet, à la Commune et au SPW. Ceux-ci analyseront dans quelles mesures elles pourront être prise en compte.

Avis de la CLDR :

La CLDR valide l'avant-projet.

D'un avis unanime, cela correspond bien aux besoins de la vie associative et villageoise d'Haut-Ittre.

4. Budget participatif – Suivi

Présentation (voir slides 9 à 14)

Martine Gilles rappelle que le budget participatif est un budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs sur le territoire Ittrois. L'objectif est de mettre en œuvre, avec les citoyens, des actions, d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a un rôle important : analyse des projets et décision finale sur base des votes.

Les projets d'investissement doivent se réaliser sur le domaine public de la commune (droit réel).

Les conditions pour pouvoir solliciter le budget participatif PCDR :

- Répondre à au moins un objectif du PCDR.
- Une participation financière 50/50 entre la Région et la Commune pour le budget alloué max. 10.000 € RW (tous les deux ans).
- Le respect des documents –type sur le portail de Wallonie : règlement, formulaire de candidature et grille d'analyse (critères de recevabilité)

Le calendrier



Approbation CLDR	12 Septembre 2023
Approbation Conseil communal	17 Octobre 2023
Arrêté ministériel	Janvier 2024
Communication lancement	15 Janvier au 15 Février
Récolte des projets	15 Février au 30 Mars
Analyse des projets par la CLDR (grille d'évaluation de la recevabilité)	Avril
Vote des citoyens	15 Mai au 15 Juin
Jury final par la CLDR	Fin juin



Question de la CLDR

- Un aménagement paysager des abords de la future Maison rurale d'Haut-Ittre est-il envisageable ?
→ FRW : oui, s'il est porté par une association ou un groupe d'habitants.
- Les projets sont-ils financés à 100% ou selon un pourcentage de soutien ?
→ FRW : les projets retenus sont financés à 100%.
- Il faudrait améliorer la communication pour augmenter le nombre de projets déposés. Pourrait-on envisager des réunions d'information dans les villages ?
→ Commune : le plan de communication de la première édition était déjà fort important (conférence de presse, Facebook, affiches, flyers, toutes-boîte,...). Il faut qu'un rythme se mette en place.
→ FRW : il n'est pas possible d'aller dans tous les villages mais une réunion auprès des candidats porteurs est envisageable.
- Le suivi des projets 2022 par la Commune est très lent, ce n'est pas motivant pour qui voudraient déposer un projet. Est-ce pertinent de lancer une seconde édition alors que tous les projets de la première ne sont pas encore concrétisés ?
→ Bourgmestre : les services communaux sont fort sollicités de toutes parts et font vraiment leur possible. Néanmoins, il fera le point avec Thibaut sur l'avancement des projets 2022.

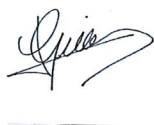
Avis de la CLDR

La CLDR approuve **à l'unanimité** le principe de lancer une seconde édition de budget participatif et de solliciter les subsides du développement rural.

5. Agenda et divers

- **GT « charte de convivialité rurale »** : lors de la séance du 25 avril dernier, la CLDR a proposé que, complémentairement à la charte agricole, soit réalisée une « charte de convivialité rurale », sensibilisant les citoyens sur le « bien vivre ensemble ». Afin de concrétiser cette réalisation, une première réunion du GT « Charte de convivialité rurale » de la CLDR se tiendra **le lundi 2 octobre prochain, de 19h30 à 21h30 à la salle planchette à Ittre.** L'objectif de cette première réunion sera de recueillir l'avis des participants sur le contenu de cette future charte de convivialité. La CLDR recevra dans les prochains jours un mail d'invitation.
- La Commune informe qu'il reste encore quelques places dans le potager communautaire. Bienvenue aux intéressés !
- Comme évoqué le 6 juin dernier lors de la visite du Parc Bauthier, un membre rappelle la difficulté d'accès PMR au parc. Quel suivi est donné à cette remarque ?

Secrétaire de séance,



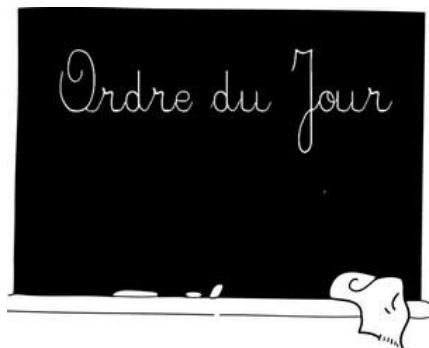
Martine Gilles
FRW – Brabant Hesbaye



Président de séance,



Christian FAYT
Bourgmestre



RÉUNION CLDR – 12 septembre 2023



- **Approbation du compte rendu du 06/06/22**
- **Composition de la CLDR (évolution)**
- **Avis sur avant-projet Maison rurale d'Haut-Ittre**
- **Approbation d'un budget participatif PCDR en 2024**
 - Règlement
 - Formulaire de candidature
 - Grille d'évaluation des projets déposés
- **Divers et Agenda : Groupe de travail Charte de convivialité rurale**



Compte rendu réunion du 6 juin - approbation

Composition CLDR



3 démissions en 2023 :

Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE (application du ROI)

Frédéric BUXIN (décès)

1 remplacement en 2023 :

William VAN RYMENANT

28 membres composante citoyenne **et 7 membres** composante mandataire

Approbation par Conseil communal en octobre



Avant-projet Maison rurale Haut Ittre



Auteur de projet

Bureau Openarchitectes, b.noel@openarchitectes.be, rue de la Marbrite, 9 – Ittre

Convention-subvention DR

Balise budgétaire de 612.000 €

Avenant temporel octroyé pour un nouveau projet (sobriété financière et durabilité)

Rencontres avec l'associatif en été

Avis de la CLDR le 12 septembre

Réunion avec le SPW-DDR le 20 septembre



LIMITE MITOYENNE SUPPOSEE

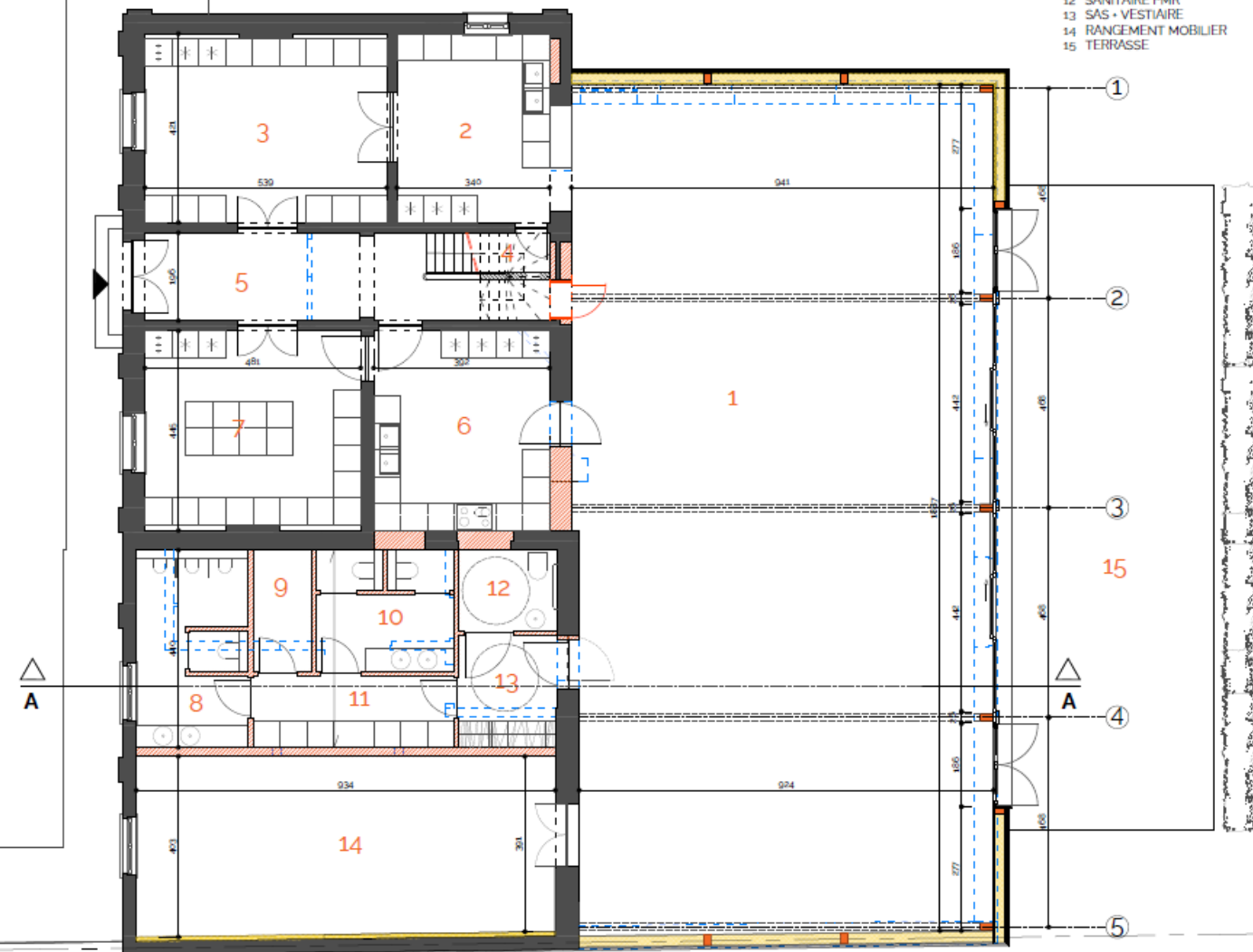
AMMENAGEMENTS
EXTERIEURS INCHANGES

LIMITE MITOYENNE SUPPOSEE

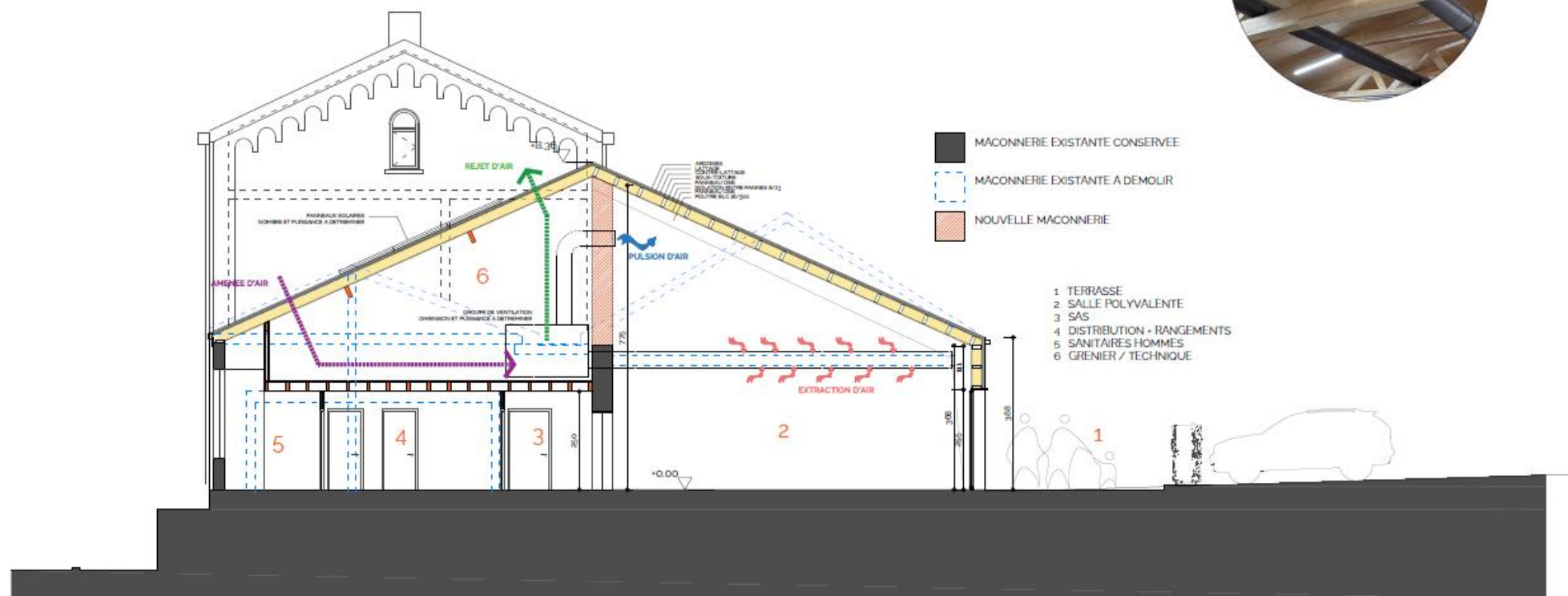


- MAÇONNERIE EXISTANTE CONSERVEE
- MAÇONNERIE EXISTANTE A DEMOLIR
- NOUVELLE MAÇONNERIE

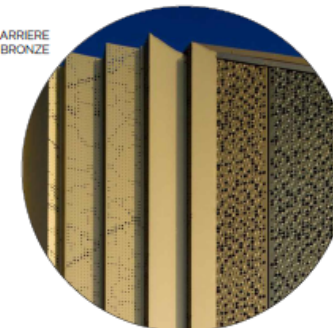
- 1 SALLE POLYVALENTE
- 2 BAR
- 3 ARRIERE-BAR
- 4 ACCES SOUS-SOL
- 5 HALL D'ENTREE COMMUN
- 6 CUISINE
- 7 ARRIERE-CUISINE
- 8 SANITAIRES HOMMES
- 9 LOCAL ENTRETIEN
- 10 SANITAIRES DAMES
- 11 DISTRIBUTION - RANGEMENTS
- 12 SANITAIRE PMR
- 13 SAS - VESTIAIRE
- 14 RANGEMENT MOBILIER
- 15 TERRASSE



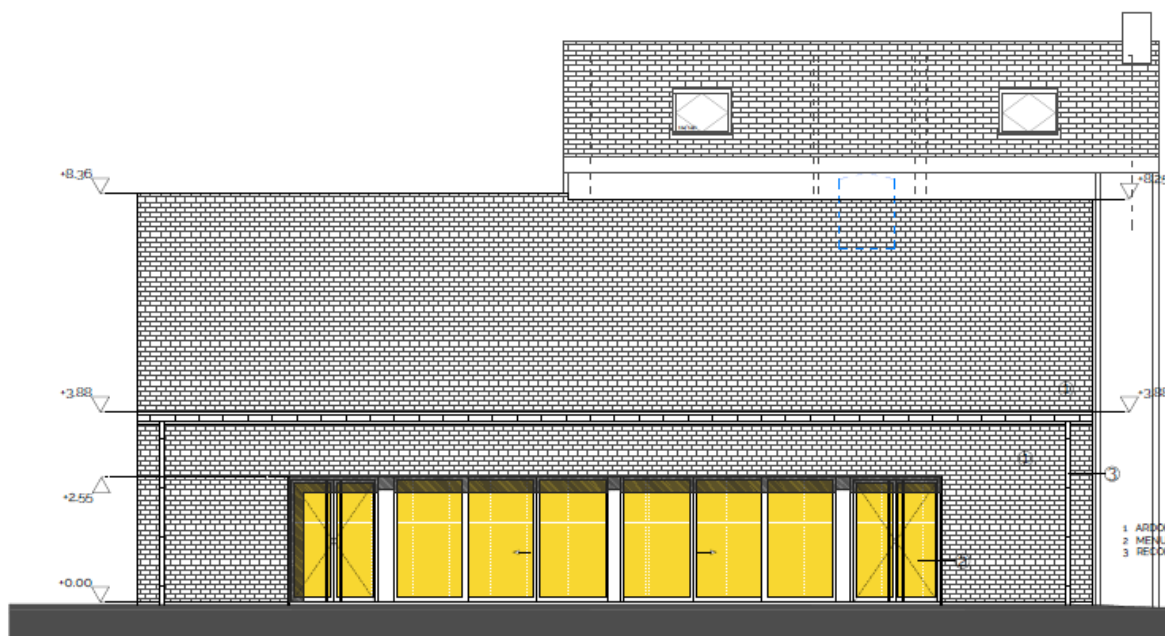
PRINCIPE DE GAINAGE PERFORE
POUR L'EXTRACTION D'AIR



CHASSIS ET CADRE DE LA FACADE ARRIERE
EN ALUMINIUM DE TEINTE BRONZE



PRINCIPE DE RECouvreMENT EN ARDOISES
TOITURE + FACADES



- 1 ARDOISE ANTHRACITE
- 2 MENUISERIE ALU - TEINTE BRONZE
- 3 RECOLTE DES E.P. ZINC PREPATINE ANTHRACITE

Coût estimé

1. La subsideation Développement rural

- Démolition des annexes arrière (en partant du principe qu'il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment) : 57.500€ HTVA
- Construction de la nouvelle salle polyvalente : 332.500€ HTVA (soit 1.750€/M2)
- Rénovation de l'existant (uniquement le rez-de-chaussée, hors mobilier, hors cuisine) : 190.000€ HTVA (soit 905€/M2)
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture : 20.000€ HTVA
- Abords (règrage simple autour du bâtiment) : 10.000€ HTVA

Soit un sous-total de 610.000€ HTVA

2. La subsideation UREBA

- Rénovation énergétique de l'étage du bâtiment existant (menuiseries extérieures et isolation du plancher couvrant le premier étage) : 50.000€ HTVA
- Aménagement intérieur du logement d'urgence inchangé
- Combles : non aménagés, non isolés

Soit un sous-total de 50.000€ HTVA

Budget participatif PCDR 2024 – appel à projets



BUDGET PARTICIPATIF DE ITTRE

2^e édition



**À vos
projets !**

Un budget participatif, c'est quoi ?

- Budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs (en lien avec les objectifs du PCDR d'Ittre)
- Quote-part financière de la Wallonie (Développement Rural)
(1 € Commune = 1 € Wallonie, maximum 10.000 € de la Wallonie)
- Documents de référence à respecter
(règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité)
- **Rôle important de la Commission Locale de Développement Rural**
(analyse des projets et décision finale sur base des votes)

<https://participation.frw.be/fr-BE/projects/bp-ittre>

Quel type de projet ?

Un projet qui...

- améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable
- répond au moins à un objectif du PCDR d'Ittre



- est réalisé sur propriété publique communale
- correspond à un investissement ou à une dépense matérielle pour un événement à portée communale

Qui peut déposer un projet ?

- des groupement de citoyens d'au moins 5 habitants domiciliés à Ittre
- des associations locales

Quel budget ?

Pour ce budget participatif, la Commune de Ittre et la Wallonie allouent un montant global de 20.000 euros

Le budget total d'un projet proposé ne peut dépasser 10.000 euros

Grille d'évaluation recevabilité des projets



- Délais respectés ?
- Porteur valable (art. 3) ? Asbl /Association de fait/Comité de citoyens ?
- Localisation conforme (art.4) ? ***propriété communale***
- Intérêt général ?
- Caractère durable du projet ?
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)?
- Budget max. 10.000€ ?
- Budget réaliste et précis ?
- Pas de dépenses de fonctionnement?
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR?



Le calendrier



Approbation CLDR	12 Septembre 2023
Approbation Conseil communal	17 Octobre 2023
Arrêté ministériel	Janvier 2024
Communication lancement	15 Janvier au 15 Février
Récolte des projets	15 Février au 30 Mars
Analyse des projets par la CLDR (grille d'évaluation de la recevabilité)	Avril
Vote des citoyens	15 Mai au 15 Juin
Jury final par la CLDR	Fin juin



Divers et agenda

☐ **jeudi 21 septembre de 19h à 19 h30 – en visio**

Réunion bis quorum pour Budget participatif PCDR 2024

Divers et agenda



❑ **lundi 2 octobre à 19 h30** – salle Planchette

Groupe de travail sur charte de convivialité rurale

Droits et devoirs des citoyens, bien vivre ensemble...bonne entente entre citoyens ... « autre que les relations agriculteurs/habitants »

- ✓ Environnement
 - Propreté / déchets*
 - Biodiversité*
 - Eau*
 - Sentiers de promenades*
- ✓ Convivialité
 - Tranquillité*
 - Sécurité*
 - Convivialité et solidarité*
- ✓ Animaux domestiques
- ✓ Chasse et pêche



Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Groupe de travail Charte de convivialité rurale

Le 2 octobre 2023

Compte rendu de la réunion

Présents :

CLDR – composante citoyenne : Concetta AGRO, Marc-Olivier LECLERCQ.

CLDR – composante mandataire : Jacques WAUTIER.

Administration communale : Marie-José ARIAS, Frédérique JORIS, Vincent VANHOECK.

Fondation Rurale de Wallonie : Nicolas BOSMANS, Martine GILLES.

Excusés :

CLDR – composante citoyenne : Carl DE BIE, René DE LEENER, Philippe DODION, Michel FERRARD, Christophe GELLINCK, Nadine LEBAS, Jean-Michel MAGUIN VREUX, Luc MARSIA, David OLANDESE, Brigitte POUILLARD, Bernard QUAIRIAUX, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH.

Annexes :

Annexe 1 – conduite de réunion

Annexe 2 – charte de convivialité rurale – idées de thématiques

Introduction

N.Bosmans (FRW) explique l'objectif et la méthode de travail du groupe de travail.

L'objectif du GT est de réaliser une charte de convivialité rurale adaptée à Ittre, reprenant des droits et devoirs des citoyens pour le bien vivre ensemble, la bonne entente rurale.

La réunion R1 va donner son avis sur les thèmes à aborder et les messages à faire passer dans la charte.

La réunion R2 va donner son avis sur le contenu rédigé et illustré de la charte.

N.Bosmans conduit la réunion (voir annexe 1).

Résultats de la R1 - travail individuel et mise en commun

Les résultats sont obtenus suite aux réponses à 3 questions :

1. Qu'est-ce qui doit absolument figurer dans la charte ?
2. Qu'est-ce que l'on peut supprimer ?
3. Est-ce qu'il manque des choses ?

La base de travail est en annexe 2 – les idées de thématiques et leur contenu.

Réponses à la question 1

❖ Le thème de l'environnement est très important :

- **La biodiversité**, à retenir :
 - choisir des essences locales pour les plantations
 - proscrire l'achat d'espèces exotiques envahissantes (les citer)
 - respecter la période de taille pour les haies (nidification)
 - respecter les distances de plantation par rapport aux limites de propriété
 - informer sur l'appel à projets annuel BiodiverCité
- **L'eau**, à retenir :
 - utiliser rationnellement l'eau à domicile
 - ne pas jeter des déchets dans les caniveaux et dans les cours d'eau
- **La propreté/les déchets**, à retenir :
 - proscrire les dépôts sauvages devant les bulles de tri
 - ramasser les déjections canines
 - sensibiliser au compostage
 - proscrire l'incinération des déchets
 - sensibiliser aux actions annuelles Bewapp

❖ Le thème de la convivialité est très important :

- **Les nuisances sonores**, à retenir :
 - ne pas laisser aboyer les chiens en permanence
 - respecter le nouveau règlement de police (engins motorisés, tontes de pelouse, ...)
- **La sécurité**, à retenir :
 - tenir les chiens en laisse
 - entretenir ses haies et plantations, respecter les hauteurs de taille
 - respecter les emplacements de parking pour ne pas créer des conflits de voisinage
- **La solidarité**, à retenir :
 - encourager le dialogue constructif entre voisins, les fêtes entre voisins
 - prévenir les voisins en cas de fêtes
 - sensibiliser à l'entraide intergénérationnelle
- **Les sentiers promenades**, à retenir :
 - informer sur comment bien se comporter sur les sentiers
 - prévenir des périodes de chasse
 - faire référence aux cartes promenades du SITI

Réponses à la question 2

❖ On peut supprimer :

- Le thème des animaux domestiques : l'enregistrement des chiens, chats. L'information est traitée par ailleurs.
- Le thème de la chasse et de la pêche : les chasseurs et pêcheurs sont déjà encadrés via l'obtention d'un permis et contrôlés par un garde-chasse.

Réponses à la question 3

❖ Il faut ajouter :

- L'information sur l'existence de l'application BetterStreet pour signaler à l'administration communale des problèmes de voiries ou de dépôts clandestins.
- Une liste de références intéressantes.

Mise en forme

- ❖ Marie-José Arias signale l'existence d'un modèle de charte proposé par l'UVCW (union des villes et communes wallonnes) qui pourrait servir de point de départ pour la rédaction de la charte d'Iltre.
- ❖ Frédérique Joris propose d'illustrer la charte de convivialité rurale d'Iltre en partant d'autour de sa maison, d'autour de son quartier, d'autour de son village.

Agenda

La prochaine réunion (R2) du groupe de travail se fera début 2024.

Pour le secrétariat,
Nicolas Bosmans - Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye



CLDR d'Ittre

**GT « charte de convivialité »
Réunion 1 - 2 octobre 2023**

01

Mise en contexte et objectifs de la réunion



FP 2.06 – Adoption et mise en œuvre d’une Charte rurale

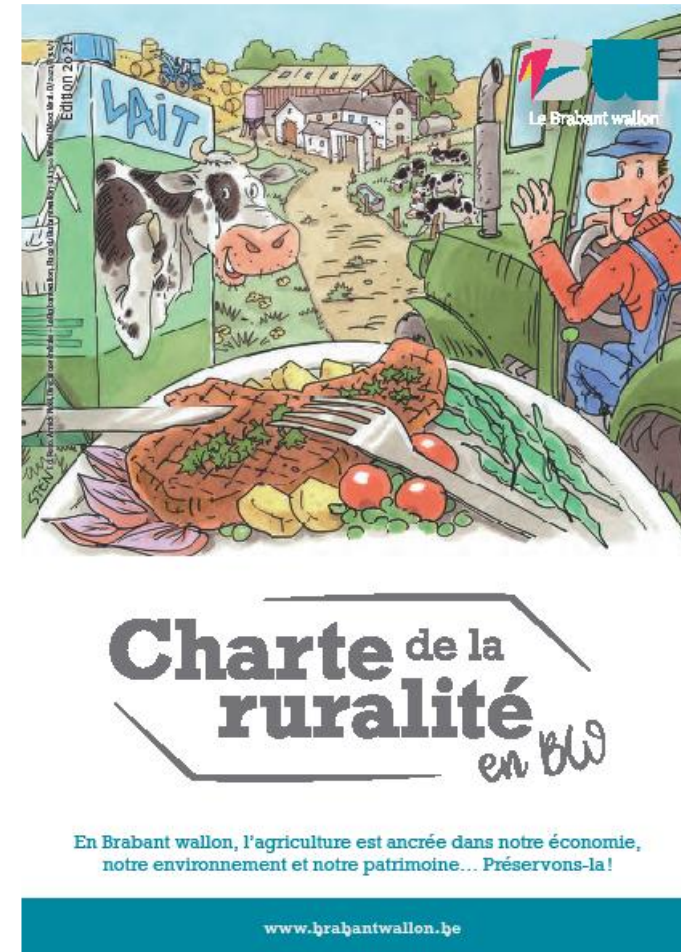
Objectif :

Améliorer les relations entre les habitants qui voient l’espace rural qui les entoure comme un cadre de vie de qualité et les utilisateurs de cet espace (agriculteurs, forestiers) qui perçoivent celui-ci comme leur outil de travail,

Descriptif du projet :

La Charte mettra en évidence les atouts et les contraintes du milieu rural, en prenant le point de vue des différents acteurs.

La Charte peut s’inspirer de différents documents réalisés par d’autres communes et poursuivant les mêmes objectifs.

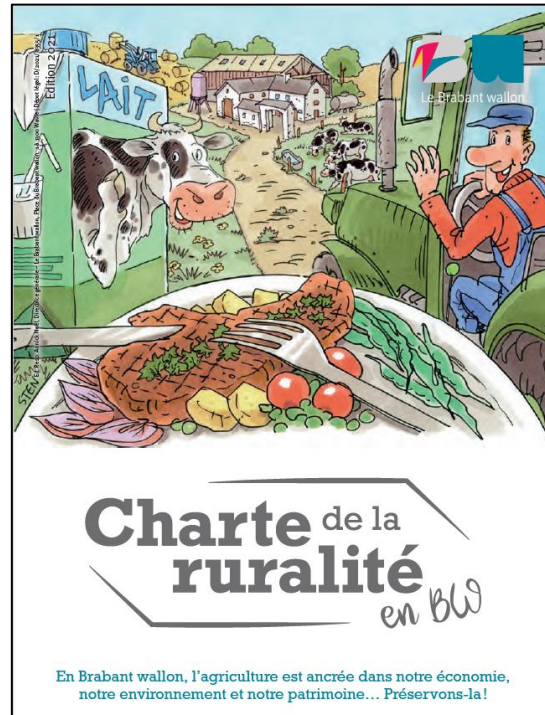


Séance CLDR du 25 avril 2023



Adoption charte
« agricole »

→ **Modèle Province BW**



ET

Décision de réaliser une
« charte de
convivialité »:
Droits et devoirs des
citoyens, vivre
ensemble...

→ **GT « charte
convivialité »**

Quelques balises

- Domaines concernés → **Bonne entente entre citoyens + droits et devoirs ...** « autre que les relations agriculteurs/habitants »
- **Ne pas faire doublons** avec outils existants (accueil nouveaux habitants)
- Proposition de dénomination « **Charte de convivialité locale** »

Objectifs de cette première réunion

→ Partant d'une **base de travail**, préciser les thématiques à aborder dans la charte

- 1) Quels sont les points qui vous paraissent les plus importants... « A ne pas louper » ?
- 2) D'éventuels points qui n'auraient pas leur places?
- 3) Est-ce qu'il manque quelque chose dans les propositions de base ?

02

Temps de travail



Temps 1 : premier sondage en individuel !



Chacun dispose de 5 gommettes vertes + 3 gommettes rouges (15')

→ Pointez les 5 points qui paraissent les plus importants « à ne pas louer »

→ Pointez max 3 points qui selon vous n'ont pas leur place



Ensuite, analyse des tendances



Temps 2 : réflexion collective



Méthode participative « boules de neige » (40')

1^{er} flocon : par 6 groupes de 2 à 3 membres (10')

Répondre à 3 questions :

1. Rebondir sur les tendances :

- Qu'est ce qui doit absolument figurer dans la charte ?
- Que supprime-t-on éventuellement ?
- Manque-t-il des choses ?



2^e flocon : rassemblement en 3 groupes de 4 à 6 membres (15')

Mettre en commun vos réponses, pointez vos communs et différences, enrichissez...



3^e flocon : mise en commun des 3 groupes en plénière (20')

Affiche de synthèse et conclusions sur le programme de travail



03

Les suites



Charte agricole

- Planning de diffusion (à préciser en septembre en fonction des dernières infos communales)

Charte de convivialité

- A partir du 15 octobre : rédaction et mise en page
 - A fixer : Réunion 2 du GT : avis sur textes et illustrations
 - A fixer : Rédaction version finale + approbation Collège + diffusion

Charte « de convivialité rurale »

Idées de thématiques

Introduction

- Pourquoi et pour qui cette charte
- Spécificités / profil de la commune
- Complémentarité avec le volet 1 « charte agricole »

1. Environnement

1.1 Propreté / déchets

- Calendrier des ramassages + adresse recyparc
- Sensibilisation au compostage
- Dépôts sauvages devant les bulles de tri
- Incinération de déchets : réglementation code rural + alternatives
- Déjections canines
- Actions annuelles bewapp

1.2 Biodiversité

- Choix d'essences locales pour les plantations
- Proscrire l'achat de EEE (bambou, buddleia,...)
- Respect de la période de taille de haies (nidification)
- Respect des distances de plantations par rapport aux limites de propriété + responsabilités en matière d'entretien
- Obligation de permis pour modification silhouette ou abattage d'arbres remarquables
- Utilisation de pesticides chez les particuliers : réglementation, comment se débarrasser de ses stocks,...
- Problématique des chats errants → stérilisation,....
- Appel à projets biodiverCité

1.3 Eau

- Utilisation rationnelle de l'eau à domicile
- Utilisation de produits d'entretiens non nocifs/biodégradables

- Interdiction de jeter des déchets dans caniveaux et cours d'eau

1.4 Sentiers de promenades

- Comportements respectueux à adopter pendant les promenades → voir conseils Visit Wallonia

2. Convivialité

2.1 Tranquillité

- Limitation des nuisances sonores : respect du règlement de police concernant les engins motorisés : tontes de pelouses, tronçonneuses, etc
- Prévenir les voisins en cas de fêtes
- Ne pas laisser aboyer les chiens en permanence

2.2 Sécurité

- Chiens en laisse
- Routière :
 - Respects de la vitesse
 - Attitude courtoise / non agressive
 - Ne pas se garer sur les trottoirs ou pistes cyclables. Respecter les emplacements légaux de parkings.
 - Respect de la sécurité / vitesse / véhicules autorisés également dans les chemins de campagne et de remembrement.

2.3 Convivialité et solidarité

- Dialogue constructif entre voisins
- Entraide intergénérationnelle

3. Animaux domestiques

- Chiens :
 - Identification et enregistrement des chiens → dogid.be
- Chat
 - Enregistrement
- Petit élevage → s'informer des règles spécifiques en matière

4. Chasse et pêche

- Pour les chasseurs :
 - Permis en bonne et due forme
 - respects des normes de sécurité
 - maîtrise de son chien
- Pour les promeneurs : respects des panneaux d'interdiction
- Pour les pêcheurs : possibilités sur la commune